

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.  
MINISTERE DE L'ENSEINGEMENT SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DU GENIE DE LA CONSTRUCTION  
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**



## **MEMOIRE DE MASTER 2**

**Option :** Architecture et environnement

**THEME :**

*La démarche participative comme outil du développement durable  
dans le village Kabyle  
(cas du village Zoubga)*

**Présenté par :** Mme Samira RECHAM épouse. ADJRAD

**Encadré par :** Mr H. SELMI

**Promotion 2016/2017**

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon Directeur de mémoire Monsieur Hacene SELMI, je le remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.

J'adresse mes sincères remerciements aux professeurs membres de jury d'avoir accepté d'être présents pour évaluer et enrichir ce travail.

Je remercie tout les membres de la commission de concours « Rabah AISSAT » de m'avoir donné l'occasion de vivre l'expérience avec eux et spécialement Mr Farid RABIA de l'APW de Tizi-Ouzou, Dalila de l'AND et Zahra de la direction de l'environnement.

Je remercie infiniment Ryadh AIT CHEKDID et les habitants du village Zoubga pour leur accueil et leur générosité ainsi que tout les habitants des villages que j'ai visité (Tighilt Bouksas, Talvant et Houra).

Je remercie très spécialement ma « *accompagnante de route* » Meriem à qui je dois ma reconnaissance et mon attachement.

À tous les intervenants dans ce travail et spécialement Amel KBAILI, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

## Résumé

La notion du développement ne devra être dissociée de celle de l'environnement, tout développement social qu'il soit, technologique ou économique est favorisé lorsque ses impacts remplissent les conditions de la protection de l'environnement.

Cependant, Le développement durable ne doit pas être réfléchi en tant que recherche de réponses aux problèmes sociaux et environnementaux qui seront menées par des spécialistes mais en tant qu'approche adoptée par tous, englobant ainsi tout les savoirs scientifiques et techniques des utilisateurs des ressources d'un territoire donné.

Ainsi, La participation citoyenne aux différentes étapes de processus de chaque projet de développement d'une communauté donnée aura des effets prodigieux sur l'aboutissement et la réussite de ces derniers du moment qu'ils sont acceptés et appropriés par tous.

En Algérie et notamment dans nos villages de Kabylie, le manque d'une véritable volonté politique associé à des difficultés financières, de relief et d'accessibilité seront des contraintes majeures pour atteindre une vraie stratégie de protection de l'environnement et de préservation des ressources.

Or, par une pratique ancienne renouvelée et adaptée aux modes de vie du présent, les habitants de ces villages ont su comment aboutir à une véritable stratégie de développement durable, celle de l'entraide et la participation.

### **Mots clés :**

Développement durable – Environnement –gestion des déchets– Démarche participative – Village Kabyle.

# SOMMAIRE

## CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction.....	01
Problématique.....	02
Hypothèses du travail.....	03
Objectifs de la recherche.....	03

## CHAPITRE I

### (La démarche participative dans le développement durable)

Introduction.....	04
1- La notion du développement durable	
a) Définitions.....	04
b) Principes.....	05
2- La démarche participative	
a) Définition.....	06
b) Échelle de la participation.....	08
c) Principes.....	11
d) La méthode de planification communautaire.....	11
3- L'agenda 21 local	
a) Définition de l'Agenda 21.....	20
b) L'Agenda 21 local.....	20
4- Les avantages de la démarche.....	25
5- Les contraintes de la démarche.....	26
6- Recommandations.....	29

## CHAPITRE II

### (La démarche participative dans le village Kabyle)

Introduction.....	32
1- Aperçu historique sur la démarche participative en Algérie.....	32
2- Les initiatives menées en Algérie dans le domaine de la protection de l'environnement :	
2.1- Les principes fondamentaux d'une gestion durable des déchets.....	34
2.2- Les initiatives territoriales : Exemple de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	36
3- Expérience du « prix du village le plus propre de Kabylie ».....	47
4- Choix du cas d'étude : le village ZOUBGA	
- Présentation du village ZOUBGA.....	50
- Aperçu historique.....	52
- Fonctionnement et organisation.....	52
- Protection de l'environnement.....	53
5- Le premier prix du village le plus propre.....	54
6- Les objectifs atteints.....	58
Conclusion.....	60

# **CHAPITRE I INRODUCTIF**

## **Introduction :**

De rapports en conférences internationales (Rio 1992, Kyoto 1997, Davos 2001, Johannesburg 2002), le développement durable apparaît aujourd'hui comme la représentation dominante d'une nouvelle logique du développement économique et social. Cette logique devrait autoriser l'instauration d'un juste équilibre entre des aspirations sociales, considérées comme nouvelles, et un « développement économique qui satisfait les besoins de chaque génération, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » (Brundtland, 1987).

Le développement durable est une éthique de changement, un concept intégrateur et un principe d'action qui ont pour ambition de promouvoir un projet collectif visant à rendre compatible, à long terme, les exigences de l'environnement ou du développement économique et social, la notion du développement durable articule dans une démarche interdisciplinaire des réflexions transversales relatives aux mécanismes de reproduction économique, aux processus de reproduction du lien social et de reproduction des ressources sur le long terme [Da Cunha 2003].

La recherche d'une intégration de différents champs de savoir se situe bien dans la lignée d'une approche globale qui rend à analyser le processus de développement à travers des objectifs et des dimensions multiples, mais où la préoccupation environnementale apparaît comme le fil rouge incontournable.

Évoquer le développement durable c'est une manière d'entrer dans le débat sur l'avenir de l'environnement. Cependant, le modèle de référence du DD n'est celui d'un schéma utopique figé et défini d'avance, renvoyant à plus tard la recherche et la mise en œuvre de réponses aux problèmes sociaux et environnementaux que nous percevons aujourd'hui. La démarche durabiliste est plutôt celle de la mobilisation des savoirs scientifiques et de l'engagement fondé sur l'apprentissage collectif sur un dessein stratégique et un projet dans lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'orientation de développement technologique et les changements institutionnels cadrent avec les exigences du futur autant qu'avec celles du présent<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, l'environnement est devenu un enjeu politique et social majeur aussi bien dans les pays du Sud que ceux du Nord. Jusqu'aux années 1970, la priorité portait plutôt sur le développement en termes d'objectifs de production, de progrès économiques, d'aménagements d'espaces.

On peut qualifier les temps de l'environnement au cours de ces décennies suivant trois approches dans des contextes historiques particuliers. Le premier type caractérise un environnement mis entre parenthèses : la question de l'environnement est délaissée ou laissée à des spécialistes. Dans le deuxième type, l'environnement devient une question importante mais seulement technique.

---

<sup>1</sup> Du livre : Enjeux du développement urbain durable de Antonio Da Cunha, Peter Knoepfel, Jean-Philippe Leresche et Stéphane Nahrath. Sur le site : <http://books.dz>.

Dans le troisième type, l'environnement n'est pas dissocié du développement mais leur combinaison est abordée une démarche participative et une valorisation des savoirs locaux.

La prise en compte de la dimension politique d'enjeux environnementaux représente une rupture vis-à-vis d'une conception simple ou mécaniste des rapports entre nature et société. Désormais, l'environnement est inséparable des relations sociales ; produit social, il s'impose comme une question géopolitique.

Après une longue période de scepticisme ou d'indifférence, le "développement durable" commence à susciter une certaine curiosité bienveillante, et à influencer, de manière plus ou moins concrète, les pratiques des entreprises ou des institutions publiques. C'est en particulier le cas dans les domaines de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines et locales – où l'on constate que cette préoccupation est en effet progressivement intégrée ; souvent sous la pression des réalités de terrain ou des événements.

### **Problématique :**

Tous, nous avons un jour partagé l'intuition que l'amélioration de notre cadre de vie pouvait être le point de départ d'un mieux être, collectif comme individuel.

Nous éprouvons cruellement la difficulté d'une telle ambition : nos efforts se heurtent à l'incompréhension du grand public, à la frilosité de quelques élus ou à la persistance de problèmes sociaux lourds, pourtant, notre cadre de vie ne se fera pas sans nous.

La dégradation que connaît nos paysages et notre cadre de vie en Kabylie, autrefois appelée « petite suisse » n'a de cesse interpellé les élus locaux. Face au manque des moyens des collectivités locales, et surtout à l'indifférence des citoyens à la dégradation de leur environnement.

Durant cette recherche, nous allons essayer de répondre aux préoccupations suivantes :

***Le village kabyle qui accuse une dégradation de son capital naturel et bâti peut-il trouver son propre chemin vers la durabilité ?***

***Quelles sont les démarches les plus privilégiées pour atteindre le développement durable de nos villages ?***

## **Les hypothèses de travail:**

Le manque d'une volonté politique, la difficulté de mobilisation de la population ou plutôt l'indifférence des citoyens envers la dégradation de leur environnement peuvent être les éléments qui empêchent d'emprunter une démarche de développement qui pourra être qualifiée de durable.

- L'implication de tous les citoyens et usagers pourrait être porteur de succès de tout projet de développement parce que ce dernier est partagé et accepté par tous.
- la concertation élus locaux et population dans une démarche participative augmente les chances d'aboutissement des projets à caractère environnemental.

## **Les objectifs de la recherche :**

Dans ce qui suit, notre ambition est de chercher des éléments de réponse à nos questions et de suggérer des pistes pour construire des systèmes d'informations pour le développement durable qui soient appropriés, c'est-à-dire à la fois adéquats, pertinents et assumés par tous les acteurs du développement.

L'objectif de notre recherche aussi n'est pas d'analyser les impacts de développements techniques ou socio-économiques récents, mais plutôt d'observer, en pratique, les manières les plus adéquates et les modifications qu'elles peuvent engendrer dans l'efficacité des projets et surtout dans l'amélioration de notre cadre de vie urbain ou villageois.

On espère en plus pouvoir démontrer l'importance de la participation des habitants et usagers à toutes les étapes d'un projet car comme le précise Catherine Charlot-Valdieux, l'organisation de la participation lors de la réalisation des projets constitue l'une des clés de toute démarche de développement durable.

**CHAPITRE I :**  
**La démarche participative dans le  
développement durable**

## **Introduction :**

Dès la fin des années 60, l'humanité a pris conscience de la tendance vers l'épuisement des ressources et la première conférence internationale sur l'environnement de Stockholm en 1972 est le symbole.

Un an plus tard, le premier choc pétrolier illustre la fragilité des systèmes dépendant des énergies fossiles. Ainsi, est apparue la nécessité de mettre en œuvre une gestion globale de la planète et de ses écosystèmes.

En 1988, l'ONU adopte la notion de développement durable qui fait apparaître la nécessité, tout à fait nouvelle dans son affirmation internationale officielle, d'une double solidarité : solidarité entre les peuples et solidarité entre les générations. Chaque acteur de chaque secteur de la vie économique est donc confronté à la responsabilité qui lui incombe dans la gestion globale des ressources et de l'environnement.

Au Sommet de la terre à Rio en 1992, le dixième des vingt-sept principes de la déclaration sur l'environnement et le développement évoque la participation des citoyens comme un aspect fondamental du développement durable : « La meilleure façon de traiter des questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités et avoir la possibilité de participer aux processus de décision. Les états doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives notamment des réparations et des recours doivent être assurés ».

### **1- La notion du développement durable :**

#### **a) Définitions :**

Le terme *développement durable* (*sustainable development*) a été créé par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dans sa stratégie mondiale de conservation (1980) pour désigner une forme de développement qui respecte l'environnement et en fait l'usage prudent, fondé sur une exploitation rationnelle de ses ressources afin d'assurer le maintien indéfini de la productivité biologique de la biosphère dans l'intérêt des générations futures. Ce terme a été ensuite repris et largement vulgarisé par le rapport Brundtland *Our common Future* de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement en 1987.

1. Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de satisfaire les leurs (rapport Brundtland *notre avenir à tous*, CNUED<sup>2</sup>, 1987)
2. Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable : Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. (Déclaration de Rio, sommet de la terre 1992)

---

<sup>2</sup> CNUED : sommet de la terre, Nairobi, 1987.

3. Le développement durable est un développement qui procure des services économiques, sociaux, et environnementaux fondamentaux à tous les habitants, sans compromettre la viabilité des systèmes naturel, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services. (ICLEI<sup>3</sup> 1994).

Le développement durable qui est une démarche stratégique fondée sur la notion d'une double solidarité à savoir :

- La solidarité dans l'espace : entre les territoires riches en ressources et pauvres, entre l'échelle globale et locale selon le principe que tout ce que nous faisons à l'échelle locale a des répercutions à l'échelle globale et vis versa.
- La solidarité dans le temps : entre hier, aujourd'hui et demain, qui signifie que les décisions politiques ou économiques doivent tenir compte des spécialités historiques, socioculturelles locales et intégrer le long terme.

#### b) Principes :

Elle est basée sur les trois piliers (**3E**) d'équilibre du milieu écosystémique qui expriment et réalisent cette solidarité, il s'agit de :

**E1** : Efficacité économique (l'efficacité étant comprise comme la capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum de ressources, d'efforts ou de dépenses).

**E2** : Efficacité environnementale (l'efficacité étant comprise comme la capacité dynamique de rendement sans dépasser le seuil de tolérance).

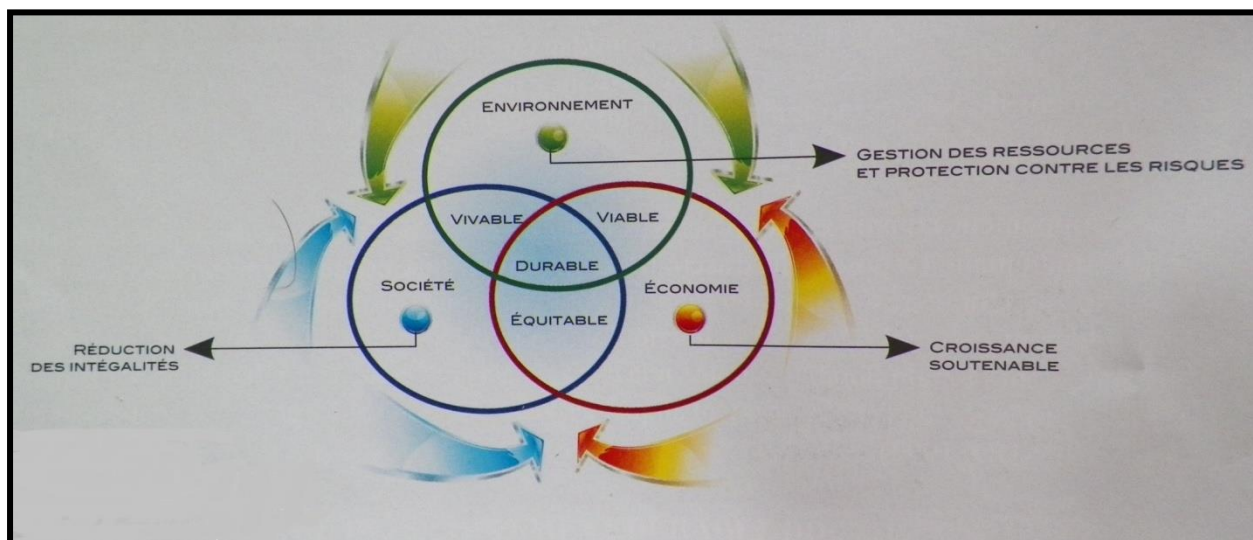
**E3** : Équité sociale (l'équité signifiant l'impartialité, la justice de répartition).

- Selon cette approche, le système monde doit donc être viable, viable durable et équitable. Au vu de la situation en matière de l'environnement et de développement mondial, cette injonction paraît tout à fait justifiée.

---

<sup>3</sup> ICLEI : Conseil International pour les Initiatives Environnementales Locales : Association chargée de mettre en place et de soutenir les projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète.

**Figure n° 01 : Les trois dimensions du développement durable :**



Source : d'après VEYRET, 2005, p.22

## **2- La démarche participative :**

### **a) Définition :**

« La participation c'est prendre part, c'est se sentir compétant et responsable. Pierre MERLIN situe ce terme dans le domaine politique, en soulignant que la participation *est surtout utilisée par la réflexion politique pour différencier, selon les régimes, les niveaux d'implication des citoyens dans les décisions politiques*, et en précisant plus loin que les modèles participatifs des sociétés anciennes souvent pris en exemple (par exemple dans les cités médiévales ou dans les expériences de l'architecture vernaculaire) ne sont plus pertinents du fait qu'*aujourd'hui, la complexité qui caractérise les structures politiques, socioéconomiques et techniques des sociétés modernes rend impossible une implication immédiate de ce type, sinon à une échelle limitée, locale ou ponctuelle*. Mais il s'agit de bien plus que cela, il s'agit de l'essence même du projet urbain, ou la participation des groupes ou personnes à la production ou gestion de leur cadre de vie devient, partiellement, la garantie de la faisabilité ultérieure des décisions prises dans le cadre du projet et donc de la réussite de la stratégie adoptée »<sup>4</sup>.

La participation passe progressivement par huit 08 degrés d'implication qui correspondent à des attitudes différentes, parmi lesquelles seules les trois 03 dernières constituent une réelle participation intégrée :

- **L'information** : Il est question d'apporter les renseignements ou connaissances des lieux.
- **La consultation** : consiste à solliciter l'avis des participants, par enquête, questionnaires, interview ou autre moyens, les avis exprimés sont alors analysés et peuvent servir d'aide à la décision.

---

<sup>4</sup> Ewa BERZOWSKA-AZZAG, Comprendre la démarche du projet urbain, Synergie, 2012, p 209.

- **La concertation** : Il s'agit d'échanger des avis préétablis et de rechercher un compromis, la concertation est souvent utilisée pour rassembler les acteurs sectoriels autour d'une problématique qui nécessite leur implication, mais elle peut aussi concerner les habitants et usagers ainsi que les promoteurs, les investisseurs et les entreprises au cours du processus de la mise en œuvre du projet. Le résultat de la concertation est consigné dans un procès verbal et peut même faire l'objet d'une convention.

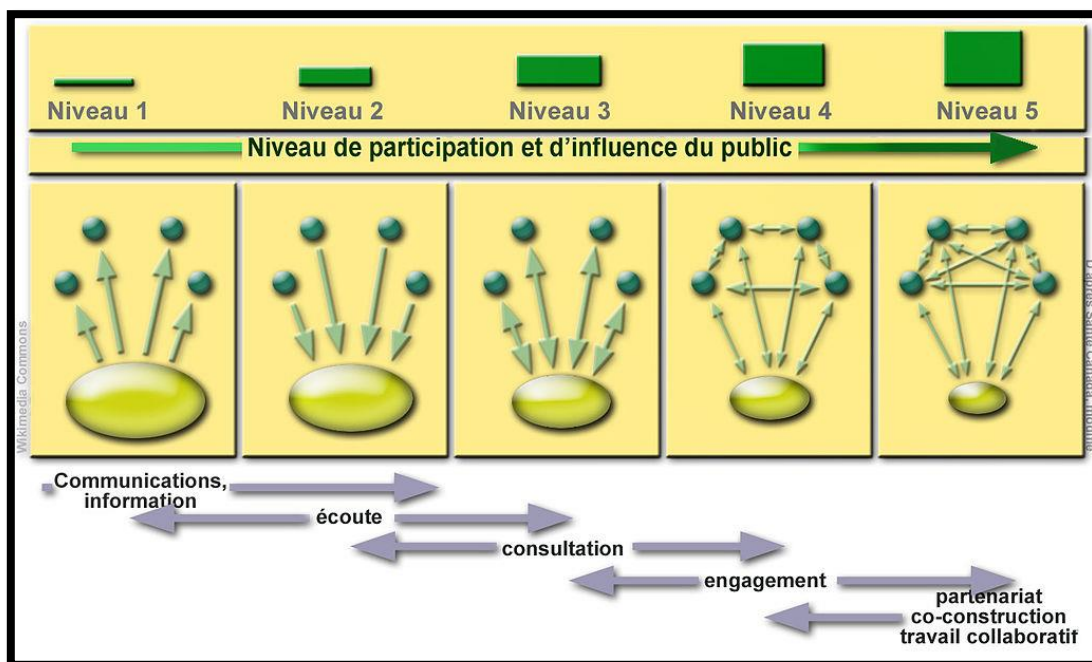
- **Le dialogue** : C'est une action souvent permanente qui consiste à échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions, divers formes, clubs, centre de discussion,...etc qui peuvent être organisés dans ce cadre. Le dialogue n'oblige pas à un résultat concret mais le processus constant d'échange peut parfois fournir des solutions innovantes.

- **L'implication** : Consiste à s'engager dans un processus, de manière conceptuelle, physique, organisationnelle et parfois même financière.

- **L'adhésion** : Signifie l'action de s'allier et de partager totalement les objectifs, elle est souvent formalisée par la signature des contrats et de conventions.

Le schéma ci-après explique les différents niveaux de la participation :

**Figure n° 02** : Les niveaux de la participation



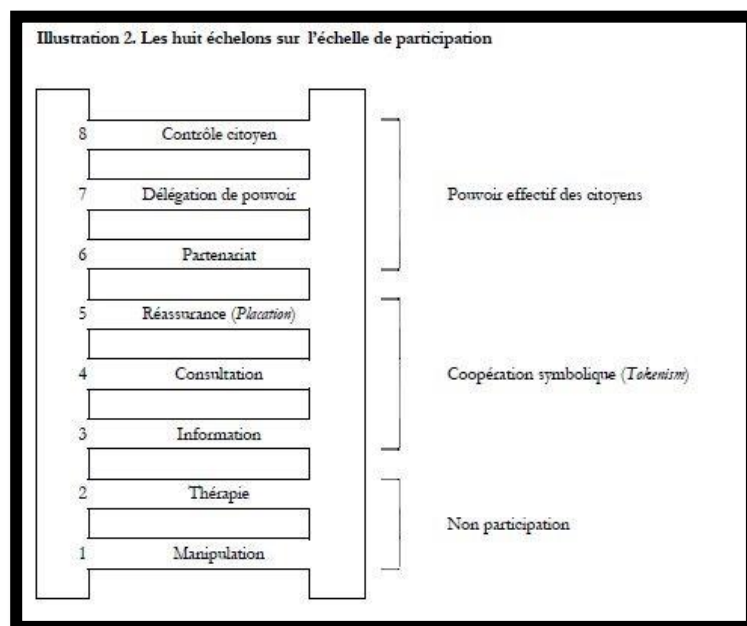
Source : <https://fr.wikipedia.org>

## b) L'échelle de la participation :

Pour définir le niveau d'intervention des habitants dans la participation il faut mettre au point une échelle. En 1971, le sociologue Cherry ARNSTEIN a proposé une première échelle de participation des citoyens qui a été une référence dans les programmes sociaux américains, cette échelle décrit huit (08) niveaux de participation:

**Figure n°03** : Echelle de participation selon Cherry Arnstein

1. Manipulation
2. Thérapie
3. Information
4. Consultation
5. Conciliation/Négociation
6. Partenariat
7. Délégation de pouvoir
8. Pouvoir citoyen



Source : la revue cairn.info

Pour les projets de territoire, il semble important de redéfinir une échelle de participation avec des termes précis, ce qui a été fait par la démarche HQE<sup>2</sup>R<sup>5</sup>.

L'échelle HQE<sup>2</sup>R distingue les six échelons suivants :

1. Coercition
2. Information
3. Sensibilisation
4. Consultation
5. Concertation
6. Coopération

a) **La coercition** : la coercition est le droit régalien, le pouvoir de soumettre, de décider sans en référer à quiconque.

---

<sup>5</sup> HQE<sup>2</sup>R : Acronyme d'une démarche pour la transformation durable d'un quartier.

**b) L'information :** l'information sur les projets d'urbanisme durable est nécessaire mais suppose une (in)formation préalable sur le développement durable. Les élus ou les maîtres d'ouvrage font en sorte que les habitants et les usagers soient tenus au courant des projets et des décisions prises, les habitants ne participent ni à l'élaboration des projets ni à la décision.

Dans leur rapport d'information sur les instruments de la politique de développement durable, les députés français Jean Pierre DUFAU et Emile BLESSIG estiment que « le débat public relatif au développement durable s'affirme difficilement. Les citoyens sont loin de disposer des éléments objectifs du débat, permettant de participer aux réflexions et actions relatives au développement durable. Des actions spécifiques doivent être conduites à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation, [...] La mise en place d'événements autour du développement durable doit être poursuivie de leur conception améliorée»<sup>6</sup>

Pour eux l'état et les collectivités locales en partenariat doivent engager régulièrement des actions de sensibilisation, d'information et de débat pour rendre les citoyens acteurs du développement durable.

**c) La sensibilisation :** l'information requiert souvent un complément de formation des habitants, afin que ceux-ci comprennent bien les enjeux et les objectifs d'un projet, la sensibilisation est l'action de motiver les habitants afin que leurs comportements puissent être cohérents avec le projet.

Un programme d'économie d'énergie, par exemple, sera d'autant plus efficace lorsque les habitants seront sensibilisés aux résultats.

**d) La consultation :** l'avis des habitants est demandé et peut éclairer les décisions, ces derniers pourront prendre en compte leurs demandes ou leurs attentes mais pas obligatoirement. La consultation peut intervenir avant l'élaboration du projet et aider les architectes-urbanistes dans l'élaboration de leur projet ou marché de définition, elle peut aussi avoir lieu au moment de la remise des projets pour aider le maître d'ouvrage dans son évaluation et sa prise de décision.

La consultation est également de rigueur une fois la décision prise dans les projets soumis à enquête publique, celle-ci généralement prévue par la loi, intervient le plus souvent, très tard dans le processus à un moment où le projet est déjà extrêmement avancé.

Le décideur peut modifier, mais sans aucune obligation, le projet après enquête publique en prenant en compte les risques de recours.

La pertinence de la consultation dépend beaucoup de la qualité et de l'accessibilité de l'information qui la précède, cette consultation est un élément important de la participation si ses résultats sont réellement pris en compte par le maître d'ouvrage.

---

<sup>6</sup> Maireinfo : Quotidien d'informations destiné aux élus locaux en France, Edition du 27 avril 2005

e) **La concertation** : La concertation est un engagement de maître d'ouvrage à négocier avec les habitants, c'est aussi une forme de conciliation entre les différents points de vue.

La décision reste l'apanage du maître d'ouvrage mais elle est prise à l'issue d'un processus de discussion. La concertation doit être encadrée afin que les règles du jeu soient connues : il faut définir au préalable ce qui est discutable et/ou ce qui ne l'est pas, les contraintes de la négociation en terme financier, de compétences et de temps.

La concertation est prévue dans la politique de la ville : Des habitants ou des usagers désignés par la maîtrise d'ouvrage sont associés à la réflexion et peuvent influencer sur les caractéristiques du projet en amont et tout au long du processus.

Nous pouvons distinguer deux niveaux de concertation :

- La concertation étroite : Celle qui associe les habitants et les usagers d'un territoire en fonction de leur représentativité (représentants d'associations, personnes aux compétences reconnues).
- La concertation élargie : Celle qui est ouverte à l'ensemble de la population, chaque habitant ou usager étant convié à participer aux différentes étapes du projet.

Toutefois, le point important de la concertation est de bien connaître les modalités de la prise en compte réelle du travail effectué au sein des groupes de concertation par le maître d'ouvrage. L'ambiguïté subsiste souvent car ces modalités sont rarement claires et précises.

f) **La coopération** : La coopération est l'implication des habitants dans le processus même de la décision, celle-ci requiert une participation des habitants dans toute l'opération avec une prise de décision commune. L'agenda 21 local devrait être un exemple de cette démarche.

Toutefois, il est nécessaire de bien définir le cadre dans lequel s'établit la coopération afin d'éviter tout dérapage et de bien délimiter les responsabilités de chacun.

Au sein même de la coopération, il est possible de distinguer trois sous-niveaux :

- La coproduction : Les habitants participent à la réalisation du projet avec les techniciens, ils élaborent ensemble des solutions. Les élus peuvent mettre des experts à leur disposition afin que soit bâtis de véritables projets.  
La recherche des solutions doit ensuite être le résultat d'une négociation pour une élaboration conjointe du projet.
- La codécision ou cogestion : Les élus délèguent une partie de leur pouvoir aux citoyens et acceptent d'être liés par des décisions prises en dehors d'eux.
- L'autogestion : Les projets sont décidés par les habitants et les usagers, voire réalisés par eux-mêmes.

c) Principes de la participation :

1. **La diversité du milieu** : Une unité géographique même quand elle est petite n'est pas toujours homogène. On y trouve des centres d'intérêts et des perceptions différents des choses pouvant parfois conduire à des situations conflictuelles. Il devient important de diversifier le plus possible les points d'intervention.
2. **Le dialogue** : Au lieu de présenter à la communauté une gamme de choses toutes faites, les animateurs doivent se mettre à l'écoute des communautés et créer ainsi une ambiance favorable à la réflexion et à la recherche de solutions.
3. **L'égalité** : Tous les individus sans distinction de sexe, de religion et de race doivent participer dans les prises de décision qui concernent leur communauté suivant les principes démocratiques.
4. **Pluridisciplinarité et synergie** : La Pluridisciplinarité est le principe selon lequel plusieurs personnes de plusieurs disciplines et de plusieurs tendances sont impliquées dans un esprit de dialogue et d'échanges vers une vision commune.
5. **Triangulation** : C'est l'un des concepts de base qui stipule qu'aborder un problème à partir d'un seul point de vue, d'un seul outil et d'une seule technique peut conduire à des biais. Il convient de considérer cet aspect dans la composition de l'équipe de recherche, des unités d'observation, des outils et des techniques.
6. **Recherche de consensus** : Il peut arriver des situations conflictuelles où les intérêts sont très diversifiés, il faut toujours s'efforcer de chercher le consensus.
7. **Flexibilité** : La participation fait beaucoup appel à la disponibilité de temps et de moyens. L'équipe de terrain doit être flexible dans son approche et doit pouvoir s'adapter à toute nouvelle situation qui peut se présenter sur le terrain.

d) La méthode de planification communautaire (participative) :

• **Définition** :

« La planification communautaire est un processus participatif impliquant tout les membres d'une communauté pour déterminer les objectifs de développement communautaire durable qui répondront le mieux aux besoins et aux aspirations d'une communauté en utilisant efficacement toutes leurs ressources pour les générations futures »<sup>7</sup>.

Ce plan établit la vision que la communauté s'est donnée pour poursuivre ses buts Cette vision doit être en lien direct avec les valeurs, les aspirations, l'esprit, les ressources et les capacités de la communauté.

---

<sup>7</sup> Mona BELLEAU : Guide sur la Planification Communautaire et Territoriale, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador sur le site : <https://mamuminututamutau.files.wordpress.com>

- **Le processus collaboratif:**

La participation citoyenne peut être un élément clé de l'évolution et de l'entretien des projets écologiques tout au long de leurs durées de vie. L'engagement du public peut notamment être primordial : Soutien des projets de leur phase initiale, participation à la conception et à l'élaboration des plans ou encore l'apport d'une aide pour créer ou gérer à long terme un paysage bâti.

**Tableau n 01 : Pilotage du processus collaboratif**

	le lancement (1 à 2 mois)	La préparation (2 à 4 mois)	L'évènement (Plusieurs jours)	La poursuite (Permanente)
<b>Acteurs locaux</b> -Individus -Associations -Organisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stimulent la dynamique</li> <li>Faire connaître la démarche en en parlant autour d'eux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aident à mobiliser le public en proposant des rencontres</li> <li>Focalise l'attention sur les enjeux majeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participent aux ateliers publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réagissent aux propositions</li> <li>Aident à la concrétisation des actions</li> </ul>
<b>Groupe de pilotage</b> Organismes et conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarre ses réunions</li> <li>Étudie les options d'organisation</li> <li>Soutien la démarche</li> <li>S'assure de l'engagement de toutes les parties prenantes</li> <li>Recherche les financements</li> <li>Valide l'avancement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valide l'envergure de l'évènement</li> <li>Établie les règles</li> <li>Décide des moyens à déployer</li> <li>Valide la stratégie de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilote les ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valide les résultats et leur diffusion</li> <li>Priorise les actions</li> <li>S'assure des réalisations</li> <li>Impulse la poursuite</li> </ul>
<b>Les professionnels</b> Experts de disciplines complémentaires avec l'appui des jeunes professionnels et étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apportent les conseils.</li> <li>Proposent les thèmes de réflexion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudient le lieu, le contexte social et les contraintes</li> <li>Programment les ateliers</li> <li>Prendent contact avec le milieu local en participant à des rencontres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaillent en équipe</li> <li>Reconnaissent les lieux</li> <li>Animent l'évènement</li> <li>Ateliers publics</li> <li>Travaillent sur plan</li> <li>Brainstorm</li> <li>Synthétisent les propositions</li> <li>Proposent la vision</li> <li>Restitution publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reviennent périodiquement</li> <li>Conseillent sur les suites à donner</li> </ul>
<b>Organismes de soutien</b> Internationaux, nationaux, privés ou publics, régionaux ou départementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aident la mise en relation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêtent des équipements</li> <li>Participent au financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observent</li> <li>Aident si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluent si nécessaire</li> <li>Influent sur la réalisation</li> </ul>

Source : Eléonore HAUPTMANN et Nick WATES, Concertation citoyenne en urbanisme, Adels et Yves michel, 2010, p 34 et 35.

➤ *Sensibilisation au projet (Le lancement):*

La sensibilisation des citoyens est bien souvent le catalyseur de la conceptualisation et de la levée des financements. Bien souvent, les architectes aident les groupes de défense des citoyens, contribuant ainsi à un service public constructif.

**Figure n° 04** : Exemple d'une activité de sensibilisation



Source : Nancy ROTTLE et Ken YOCOM, Eco-conception, pyramyd, 2014, p 97.

➤ *Participation au processus de planification et de conception (La préparation) :*

Au cours du processus de conception, la participation des défenseurs publics et institutionnels est également précieuse. En effet, ces derniers sont là pour s'assurer que le projet prend en compte les besoins actuels et futurs de divers groupes d'utilisateurs.

Les citoyens sont particulièrement utiles pour définir les buts et les objectifs de planification et de conception ainsi que pour proposer des solutions alternatives. Ils peuvent ainsi apporter directement leurs idées au projet dans des ateliers de conception.

Il s'agit d'une manifestation participative menée par les professionnels qui peuvent s'appuyer sur les connaissances et les talents locaux.

**Figure n°05 :** Exemple d'une participation au processus de conception



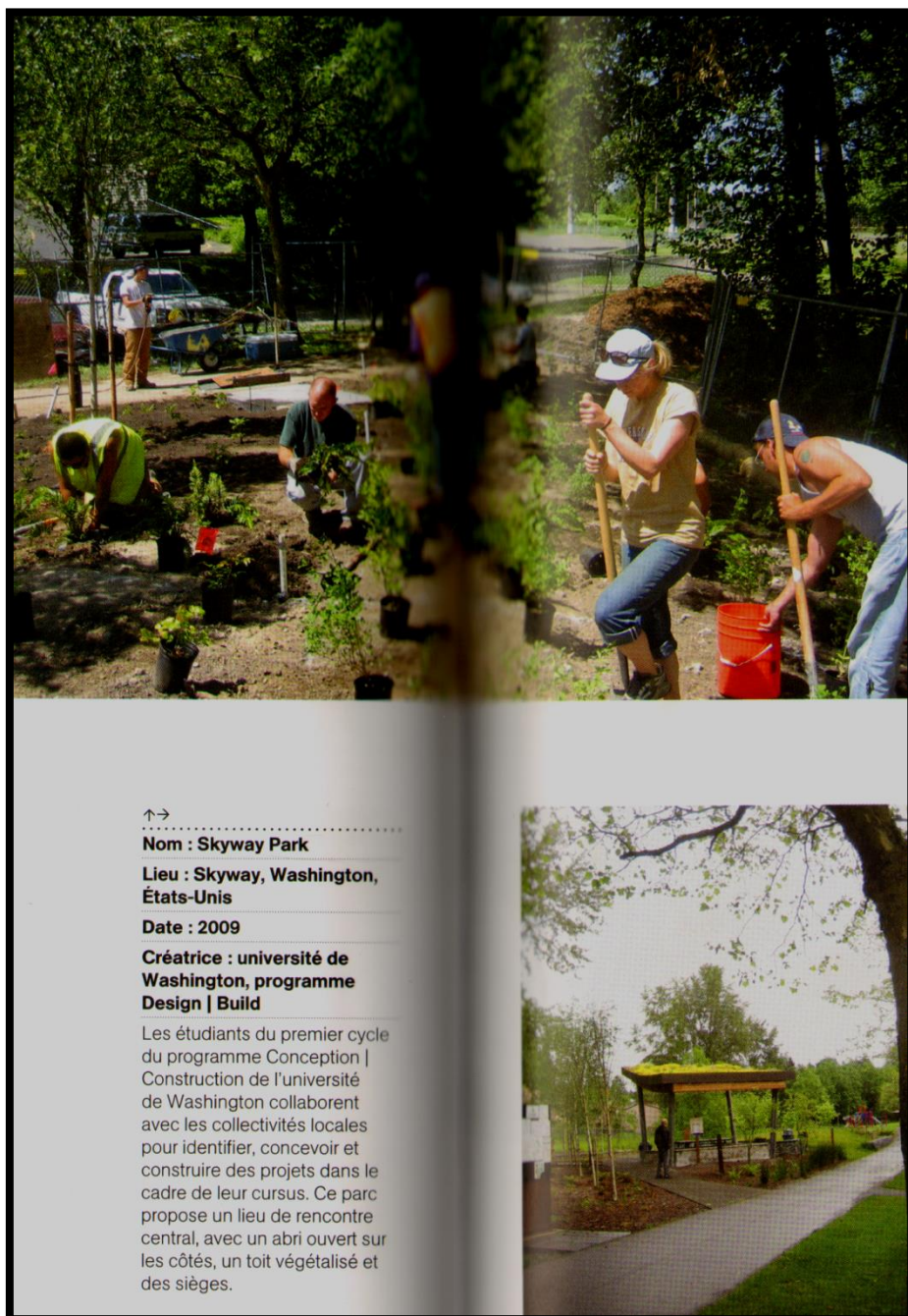
Source : Nancy ROTTLE et Ken YOCOM, *Eco-conception*, pyramyd, 2014, p 97.

➤ *Participation au processus de construction (L'événement):*

Dans de nombreux cas, les citoyens peuvent participer à la construction d'un paysage public. Le niveau de participation dépend de l'organisme propriétaire et de la structure contractuelle de la construction.

Il est important de confier aux citoyens des tâches sans danger qu'ils peuvent exécuter avec succès. Bien souvent une formation est nécessaire, à titre d'exemple, les équipes affectées aux plantations sont celles avec lesquelles les bénévoles apprennent les méthodes de préparation de sol et de plantation, ces équipes réalisent non seulement le travail mais instruisent également les participants.

**Figure n° 06 :** Exemple d'une participation au processus de réalisation



➤ *Participation à l'intendance et à la surveillance (La poursuite):*

Lorsque le public est impliqué, il est plus susceptible de s'investir dans le projet, de lui prodiguer des soins et de le gérer à long terme.

Même si les volontaires ne doivent pas endosser la responsabilité de l'entretien d'un paysage, ils peuvent tout de même apporter une aide en ce qui concerne l'élimination des espèces végétales et animales invasives dans le cas des espaces plantés ou parcs, le contrôle de l'utilisation adéquate du projet réalisé ou encore les paramètres écologiques, par exemple les étudiants et les citoyens peuvent surveiller la qualité de l'eau et les richesses biotiques.

**Figure n° 07 :** Exemple d'une participation au processus de la poursuite



Source : Nancy ROTTLE et Ken YOCOM, Eco-conception, pyramyd, 2014, p 101.

A chaque étape du projet, il est nécessaire que le maître d'ouvrage identifie les acteurs de la participation et les niveaux de participation qui peuvent être requis : information, consultation, concertation ou coproduction.

La mise en place d'une stratégie de participation nécessite à son tour des actions d'accompagnement en matière d'étude, de formation, d'évaluation et/ou de structure participative.

Deux échelles thématiques peuvent permettre d'activer la participation : l'échelle spatiale et l'échelle du temps.

Concernant l'échelle spatiale d'une part, le maître de l'ouvrage doit définir pour son projet un paramètre pertinent à la fois pour l'étude de diagnostic et pour l'intervention de la démarche participative.

D'autre part, il est nécessaire de définir sur quoi la participation va porter, sur les aspects locaux du projet, sur ceux relatifs aux impacts et synergies avec les acteurs du pays ou de l'agglomération, sur les aspects relatifs aux impacts globaux du projet (effet de serre, acidification, relation Nord-Sud).

Concernant l'échelle de temps, il faut demander si la démarche participative se focalise sur les aspects à cours, moyen ou à long terme. La prise en compte de ces différentes échelles de temps demande des moyens différents : il est facile de parler des problèmes à court terme mais la prise en compte du long terme demande de temps et des moyens de réflexion à mettre à disposition des publics concernés.

Le tableau suivant est une grille d'analyse de processus participatif dans un projet de territoire

**Tableau n°02 :** Grille d'analyse du processus participatif dans un projet de territoire :

Étape du projet de territoire	Acteurs concernés	Échelle de participation	Actions d'accompagnement	Échelle de participation : dimension spatiale	Échelle de participation : dimension temporelle
État des lieux	> Habitants > Usagers et acteurs socioéconomiques		> Analyse des besoins > Analyse sociale et urbaine	> Le territoire du projet > Le périmètre pertinent	
Diagnostic partagé de territoire et définition des enjeux du territoire	> Habitants > Services de la ville > Institutions  > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation  > Concertation  > Coopération et coproduction	> Sensibilisation > Formation  > Ateliers urbains	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local) > « Pays » (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité, relations Nord-Sud)	> Court terme (besoins immédiats)  > Moyen terme (mixité sociale, mobilité...)  > Long terme (démographie, fonctionnalités du territoire...)
Définition des objectifs pour le territoire et hiérarchisation des cibles	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation  > Concertation > Coopération et coproduction			
Évaluation des projets ou scénarios	> Habitants > Services de la ville  > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation  > Concertation > Coopération et coproduction	> Formation > Ateliers urbains  > Méthodes d'aide à la décision ( <i>planning cell, planning for real, advocate planning</i> )	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local)  > « Pays » (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité, relations Nord-Sud)	> Problèmes de très court terme > Aménagement à court terme (cinq ans), type PLU > Aménagement à moyen terme (dix à quinze ans), type Scot > Exercice de prospective (trente ans)
Réalisation des projets ou des travaux	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation  > Concertation > Coopération et coproduction	> Formation > Ateliers de coproduction (espaces publics)  > Actions d'économie sociale et solidaire		
Suivi et évaluation du projet de territoire	> Habitants > Services de la ville > Institutions  > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation  > Concertation  > Coopération et coproduction	> Choix d'indicateurs > Évaluation des indicateurs > Enquête de satisfaction et de qualité d'usage > Participation dans la durée	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local) > « Pays » (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité, relations Nord-Sud)	

Source : Cathrine Charlot VALDIEN et Philippe OUTREQUIN, l'urbanisme durable, le moniteur, 2011, p 169.

### **3- L'Agenda 21 local:**

#### **a) Définition de l'Agenda 21 :**

Un terme introduit récemment dans le vocabulaire mais désormais connu d'une fraction grandissante du grand public.

« Agenda 21 » ou « Action locale 21 » (AL21) : un terme à comprendre comme un programme, un ordre du jour pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, nés au début des années 1990, les agendas 21 locaux se sont multipliés, essentiellement en Europe du Nord et plus tardivement en France (années 2000).

L'Agenda 21 est un programme d'actions, exposant les grands problèmes de l'environnement et de développement, à l'aube de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Ce programme est l'un des pièces initiatrices découlées de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement « Sommet de la Terre » (Rio, juin 1992). Ce programme qui constitue un véritable plan d'action mondial, suppose la mise en application des principes du développement durable, de participation, pollueur payeur, de précaution, de prévention, de responsabilité ....

*C'est un « Programme d'actions destinées à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable, défini à Rio lors du 2<sup>ème</sup> sommet de la Terre organisé sous l'égide des Nations - Unies. Les villes et autres collectivités territoriales notamment sont invitées par ce moyen à s'approprier et à pratiquer des politiques qui tendent à satisfaire les besoins des générations actuelles sans hypothéquer, pour le moins, la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »<sup>7</sup>.*

#### **b) L'Agenda 21 local:**

Il est recommandé aux collectivités locales dans leur ensemble et ce, dans tous les pays, d'entreprendre une démarche de contact et de consultation auprès des populations afin de parvenir à un large consensus pour ce qui est d'un agenda 21 local pour les collectivités, car il est nécessaire de penser globalement et d'agir localement.

C'est grâce à cette consultation et à l'élaboration d'un accord global que les collectivités locales peuvent obtenir des informations positives auprès des citoyens, des organismes locaux communaux, des entreprises commerciales et industrielles et parvenir ainsi à une meilleure formulation des stratégies les plus adéquates. Cette démarche de consultation activerait et augmenterait la prise de conscience par les ménages des problèmes de développement durable. Ainsi les programmes, règles, lois et règlements stipulés par les collectivités locales pour atteindre les objectifs de l'agenda 21 seraient évalués et amendés en tenant compte des programmes locaux adoptés.

L'application locale et concrète des principes édictés au niveau international dans l'agenda 21 des Nations Unies est prévue au chapitre 28 de celui-ci et a été appelé « Agenda 21 local ». Il est judicieux de signaler qu'indéniablement la planète terre constitue un ensemble homogène et qu'une ambition internationale de développement durable ne peut se concrétiser que si les entités qui compose cette ensemble, chacun à leur niveau, agissent en ce sens. C'est à dire qu'une réelle ambition de développement durable n'est réalisable au niveau international que si elle se concrétise par des actions au niveau des échelons inférieurs qui forment cet ensemble : Nations, collectivités locales, groupes et enfin individus.

---

<sup>7</sup> [www.comite21.org](http://www.comite21.org), Site du Comité français pour l'environnement et le développement durable

- **Définition :**

*« L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques »<sup>8</sup>*

L'Agenda 21 local est ainsi un programme d'actions, englobant tous les objectifs et les moyens préétablis pour une meilleure mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire (pays, communes,...). Il est un processus qui se base sur un diagnostic, qui permet d'élaborer un programme, qui sera de sa part évaluer selon un ensemble d'indicateurs pour être restructuré éventuellement dans les étapes qui suivent.

- **Les origines :**

Une initiative de l'ICLEI en 1990-91 (Conseil international pour les initiatives environnementales locales, lancé au siège des Nations Unies à New York en 1990), Une association qui compte aujourd'hui plus de 1 000 gouvernements locaux par le monde (villes, comtés, etc..) et cherche à promouvoir des programmes de développement durable à l'échelle locale.

Dès 1991, on assiste à un lancement d'une première campagne internationale d'agendas 21 locaux avec 21 collectivités pilotes dont 14 en Europe.

Lors de la préparation du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'ICLEI a été chargée de rédiger le chapitre 28, consacré aux collectivités locales, sur les 40 que compte l'agenda 21 global, qui fut adopté par les 173 chefs d'Etat ou de gouvernements rassemblés au Brésil.

L'acte de naissance de l'agenda 21 local, c'est donc bien la conférence de Rio Mais dès 1993, la Commission européenne prend le relais en Europe en lançant la « Campagne européenne des villes durables » en lien avec des réseaux de villes préexistants comme le « Conseil des communes et des régions d'Europe » ou la « Fédération mondiale des Cités Unies ». L'objectif est d'accompagner des villes voulant s'engager dans la démarche Agenda 21.

Dans ce cadre sont organisés de nombreux colloques et séminaires qui débouchent sur plusieurs textes importants :

- 1994 : La charte d'Aalborg (Danemark), un texte important mais encore méconnu qui cherche à rompre avec l'urbanisme né de la charte d'Athènes.
- 1996 : Le plan d'action de Lisbonne qui tente une traduction en préconisations concrètes des principes de la Charte d'Aalborg.
- 2004 : « Aalborg+10 », un nouveau texte qui actualise la Charte d'Aalborg 10 ans plus tard.
- 2007 : Une nouvelle charte sur « la ville Européenne durable » adoptée à Leipzig par le conseil européen à l'occasion de la présidence Allemande.
- 2010, Dunkerque accueillera la 6<sup>ème</sup> conférence européenne des villes durables.

---

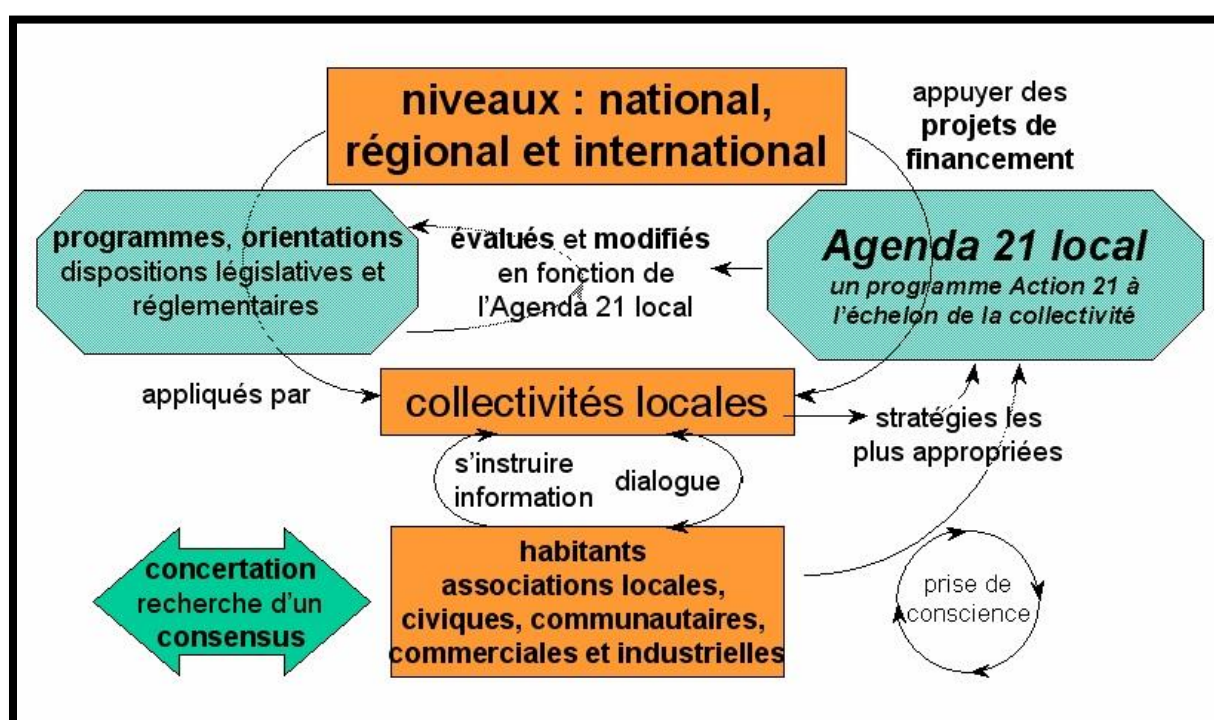
<sup>8</sup> l'ICLEI (Conseil international pour les initiatives environnementales locales)

- **Son objectif :**

L'objectif d'un Agenda 21 local est de prendre en compte à l'échelon local l'ensemble des problématiques soulevées lors du sommet de la terre en prévoyant des actions concrètes en faveur du développement durable, au travers de projets sur le social, l'environnement et l'économie du territoire :

Le schéma ci-après résume les principaux objectifs de la création d'un agenda 21 local aux différents niveaux à savoir : national, collectivité local et individu.

**Figure n°08 :** Proposition du chapitre 28.3 de l'agenda 21



Source : Adrien PONROUCH<sup>9</sup> sur le site : [www.l.agora21.org/entreprise/these-ponrouch-02.pdf](http://www.l.agora21.org/entreprise/these-ponrouch-02.pdf)

<sup>9</sup> **Adrien PONROUCH** : Directeur Conseil, directeur des projets urbains, Business et développement dans la région de Paris, France, travaille pour TERA0 France spécialisé dans le cadre bâti durable

- **Les étapes de sa mise en œuvre :**

Il n'existe pas de méthodologie unique et applicable à tous les contextes pour la réalisation d'un Agenda 21 local, mais il existe malgré tout quelques étapes générales qui devraient être entreprises :

1. Le diagnostic :

Il va permettre d'analyser les réalités territoriales et les attentes économiques, sociales, environnementales.

2. La mise en place de la mobilisation des citoyens et de la concertation :

Il s'agit ici de définir et de mettre en place les moyens pour informer, consulter, mobiliser les habitants et les acteurs socio-économiques. Généralement, la concertation est animée dans le cadre d'un forum, qui lui-même anime et coordonne des "ateliers" composés à la fois d'échantillons de citoyens et de spécialistes.

3. L'organisation des travaux en ateliers, coordonnés par le forum :

Chacun des axes de travail résultant du diagnostic et des attentes exprimées sera géré par un atelier spécifique qui va déterminer des objectifs, proposer des actions et concevoir une synthèse des travaux. Ces synthèses seront présentées au Forum qui lui-même élaborera un projet de programme. Seront également définis dans le cadre des ateliers ou du Forum les indicateurs d'évaluation et de suivi qui guideront l'Agenda 21 dans sa continuité.

4. La validation du projet et sa soumission aux élus :

Le projet de programme va être soumis aux services de la collectivité qui vont en étudier la validité et la faisabilité réglementaires, financières, techniques. Ce projet expertisé est ensuite soumis aux élus qui vont hiérarchiser les priorités et les calendriers de mise en œuvre des différentes propositions.

5. La communication :

A partir de l'approbation des élus, l'Agenda 21 peut être lancé officiellement.

6. Le processus d'évaluation :

Selon une périodicité qui aura été définie au sein du forum, l'Agenda 21 local et ses différentes composantes seront évalués. L'évaluation repose sur une grille d'indicateurs qui sert à la fois aux élus, aux services et au forum.

- **Son pilotage :**

Le succès de la démarche Agenda 21 repose sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes. Pour ce faire, plusieurs "leviers" d'actions doivent être conçus à savoir:

- Un service Agenda 21, rattachée à la direction générale des services d'élaboration et suivi "technique" de la démarche.
- Un comité de pilotage, composé d'élus, des directions générales et du chargé de mission Agenda 21 chargé de la validation de la démarche et du contenu de l'Agenda 21.
- Un comité partenarial composé de la collectivité, de représentants du monde associatif, des entreprises, des syndicats, de l'éducation nationale, des conseils municipaux de la jeunesse, des conseils de quartiers... qui sera chargé de l'élaboration de propositions sur le contenu, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21.

- Des ateliers de concertations avec les habitants pour la formulation de propositions. La collectivité peut également s'appuyer sur les instances de concertations existantes (conseils de quartier, conseil de développement...)

- **Les atouts d'un Agenda 21 local :**

Ce plan d'action, représente alors à la fois, le programme d'actions et la dynamique d'exécution, il est considéré comme l'outil privilégié pour la mise en œuvre du développement durable :

- Il est conçu à partir des caractéristiques et des réalités du territoire de chaque communauté locale afin de répondre à ces besoins et à ces objectifs,
- Il permet à la collectivité de concevoir un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoirs diversifiés, il dépasse alors les simples relations élus/administrés ou opposants/partisans,
- Il contribue ainsi à la propagation de la culture du développement durable tant chez les responsables que chez les citoyens, en créant les meilleures conditions d'un dialogue entre les décideurs et les citoyens.
- Il est une sorte de démarche par laquelle les collectivités locales et pouvoirs publics (élus et techniciens) œuvrent en partenariat avec tous les membres de la communauté (citoyens, associations, groupes divers, ONG...) pour tracer un plan d'actions concrètes tendant à réaliser un développement durable de leur territoire

- **Les contraintes d'un Agenda 21 local :**

- Une faible mobilisation citoyenne : dans la phase de gestation de l'agenda 21, les collectivités ont la plus grande peine à faire participer les citoyens à des groupes de travail au sein de « forums 21 ». Au mieux l'élaboration de l'A21 n'est souvent que l'affaire des élus et des services, au pire c'est un travail quasi exclusif d'un bureau d'études.
- « L'effet d'annonce » pour se donner une coloration « verte » : sans réelle mise en œuvre d'une politique de DD. La communication peut l'emporter sur l'action.
- Les aides financières extérieures (Etat, Régions) : elles sont trop faibles, voire symboliques, n'ont pas permis de trouver un facteur incitatif. L'Etat délivre force trophées mais guère plus. Toutefois les régions sont dotées d'un vrai pouvoir d'incitation et d'animation des A21 mais elles l'exercent inégalement. D'autre part les villes craignent parfois une mise sous tutelle des régions par le biais d'un A21.
- Difficulté de mettre en œuvre au sein des services une politique « transversale » qui va à l'encontre des traditions administratives : Le positionnement des responsables du suivi d'un A21 dans l'organigramme de la collectivité est fondamental quant à ses chances de réussite. Si rattachement à une direction de l'environnement le résultat ne sera pas le même que si l'A21 dépend directement d'un secrétariat général. L'engagement personnel du maire est donc fondamental.
- L'émiettement communal : Le renforcement récent des communautés d'agglomérations ou de communes peut changer la donnée, car en fait, que signifie un A21 d'une ville-centre ou d'une ville de banlieue sans implication des communes limitrophes ?

#### **4- Les avantages de la démarche participative :**

La participation à des projets collectifs est bénéfique pour la communauté dans son ensemble, pour l'individu qui y participe et pour l'Etat.

- **Pour la communauté :**

- Les projets collectifs répondent mieux aux besoins de la population. En effet, les décisions sont prises par la communauté. Or la communauté connaît parfaitement les besoins de ses membres mieux que des responsables de gouvernement, qui ne peuvent pas tout savoir des problèmes de chaque village ou quartier. Les projets locaux peuvent donc mieux aplanir les difficultés des citoyens et améliorer leur existence.
- Un plus grand nombre de besoins de la population peut être pris en compte. En effet, les projets participatifs sont moins coûteux, car les contributions individuelles limitent les dépenses. Il est donc possible de réaliser un plus grand nombre de projets, la communauté peut être plus prospère.
- Un plus grand nombre de personnes peut être aidé. Cela est la conséquence directe du plus grand nombre de projets (car ils sont moins coûteux) et de la meilleure prise en compte des besoins de la population (car les décisions sont locales). Il y a donc plus de chances de pouvoir toucher toutes les personnes en difficulté.
- Il est plus facile de réagir rapidement pour résoudre les problèmes. En effet, les décisions sont prises localement, et c'est la population elle-même qui agit. Quand c'est l'Etat qui agit, la réaction est forcément plus lente, à cause du circuit des décisions et du fonctionnement des services administratifs.
- Les projets collectifs permettent de souder la communauté. En effet, les citoyens travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun. Ils cherchent ensemble à résoudre les problèmes et ils se réjouissent ensemble de leur réussite. Chacun peut aider son voisin ou être aidé par lui. Tous ces échanges créent des liens qui rendent la communauté plus forte et plus solidaire.
- Les projets communautaires responsabilisent la population. En effet, c'est la population elle-même qui décide des projets à réaliser, comment s'y prendre et agit pour atteindre le résultat. C'est donc la collectivité qui est responsable des résultats obtenus. Il n'est plus question de se lamenter sur son sort ou sur l'inefficacité des services de l'Etat. Chacun peut agir pour que les choses fonctionnent bien et pour que sa vie soit meilleure.

- **Pour l'individu :**

- L'individu qui se rend utile aux autres se sent valorisé. En effet, faire une œuvre utile apporte la considération et la reconnaissance des autres. Et jouer un rôle dans la société permet d'y avoir sa place. Ce regard positif des autres sur soi revalorise la personne. Sa confiance en elle augmente et elle devient encore plus capable.
- Participer à une œuvre collective responsabilise l'individu. En effet, chacun a un rôle spécifique à jouer dans la communauté. Les autres comptent sur lui, car toute contribution est utile. Chacun doit donc accomplir ce à quoi il s'est engagé. C'est une responsabilité à assumer. Et cette responsabilisation stimule l'individu. Elle le fait progresser dans sa vie.
- Les individus qui ne pouvaient faire entendre leur voix ont grâce à cette démarche le «pouvoir » de prendre la parole et de s'exprimer librement.
- Elle permet de faire comprendre aux plus démunis qu'ils ont les moyens, les capacités et les compétences d'influer eux-mêmes sur leur avenir, avec le soutien d'autres acteurs dont le rôle se résume à celui de catalyseur, et qui ne peuvent en aucun cas exercer une forme de domination.

- Aide à renforcer les compétences et capacités locales, et non plus d'imposer à la réalité du terrain les savoirs et techniques d'étrangers qui ne prennent pas en compte la nature et la complexité du milieu dans lequel ils interviennent.
- **Pour l'Etat :**
  - L'action de l'Etat peut être plus efficace. En effet, la participation communautaire allège les charges de l'Etat. L'Etat a donc plus de moyens pour d'autres actions, qui dépassent ce que la communauté peut faire localement. Le gouvernement peut donc se concentrer sur d'autres domaines.
  - Le pays est plus fort, car sa population est entreprenante et soudée. Les citoyens participent activement au fonctionnement de la société. Ils sont donc conscients des problèmes et sont capables de trouver des solutions adaptées. Si le pays est confronté à une difficulté majeure, la population saura s'adapter et contribuer à résoudre le problème.

## **5- Les contraintes de la participation :**

- *Le dysfonctionnement dans les structures de participation :* Un des obstacles à la participation réside dans les dysfonctionnements liés directement aux structures ou aux démarches de participation mises en place. Cette réflexion a souvent été mise en avant par des auteurs, mais aussi dans les entretiens.

Tout d'abord, notons que pour pouvoir participer, il faut connaître ce qui se fait, notamment sur son territoire de vie. Les dispositifs de participation sont parfois mal connus du public, et peu fréquentés par conséquent. Plus précisément, ce sont les activités, les missions, le sens exact de ces démarches qui sont souvent ignorés par les habitants.

Une mauvaise identification des différents lieux de participation amène certains à les confondre entre eux. Ce problème d'identification est lié en partie à un défaut de politique d'information et de communication de la part des structures. Il est vrai qu'avoir l'information ne signifie pas forcément se rendre à une manifestation : l'objet doit être suffisamment intéressant.

Cependant, il est nécessaire de réfléchir à la logique d'information et de communication, et notamment de diversifier les canaux d'information, les relais écrits ou oraux, pour toucher un plus grand nombre d'habitants et ainsi amener une plus grande participation.

Par ailleurs, certains habitants ayant déjà participé ressentent de l'ingratitude de la part des structures auxquelles ils participent. Parfois, leur rôle est peu reconnu et valorisé, et rend par conséquent leur action moins motivante.

De même, les modes de régulation et de fonctionnement de groupe peuvent être considérés comme un frein à la participation : certains habitants mettent en avant les enjeux de pouvoirs qui se jouent dans ce type de rassemblement, et du sentiment d'exclusion qu'ils peuvent ressentir face à un groupe déjà constitué. Ce « barrage » du groupe peut décourager les potentiels intéressés et peut expliquer en partie les difficultés de renouvellement des membres actifs que rencontrent nombre de structures. Celles-ci devraient accorder plus d'importance à l'accueil des nouveaux participants afin de pérenniser leur participation, et à plus longue échéance, l'action ou la vie de l'association ou de la démarche.

Un autre acte de participation citoyenne souvent évoqué par les habitants rencontrés est le vote, acte associé à la notion de démocratie. Or, aux yeux des habitants, le but de cet acte d'importance a perdu de son sens : Les habitants ne croient plus en leurs représentants, et par ricochet aux structures de représentation.

- **La dimension personnelle (l'individualisme) :** « *L'individualisme est une hypothèse d'explication de la moindre participation qu'évoquent de nombreux acteurs et notamment les universitaires* »<sup>10</sup>. L'homme serait devenu égoïste, désintéressé de l'action collective, se consacrant seulement à lui et à ses proches mais le phénomène doit être examiné de plus près, et ne pas être connoté négativement

Ainsi, la participation est un acte individuel, qui renvoie à des intérêts personnels et à des pratiques personnelles. La participation ou la non-participation renvoient à des raisons expliquant la participation active d'un individu à un projet quelconque selon des objectifs distincts, mais non exclusifs.

Le premier objectif, Celui qui est le plus couramment rencontré, est la défense d'un intérêt particulier, individuel, renvoyant à un enjeu matériel qui touche directement le participant. Le plus souvent, le problème réglé, les individus qui s'étaient réunis autour de cet objet précis se désengagent, ou ne participent plus.

Un deuxième objectif est la recherche d'un équilibre personnel et d'une place dans la société. Les individus recherchent alors dans une démarche de participation, la rencontre des autres, la convivialité, leur permettant de rompre avec la solitude. Elle leur permet aussi de répondre au besoin humain de se rendre utile, pour une valorisation personnelle. Enfin, cela peut aussi répondre à un besoin de pouvoir. Ce qui est recherché ici est la reconnaissance de soi par les autres membres de la société, et de sa place dans celle-ci.

Un troisième objectif est de répondre à des valeurs immatérielles de vie en société, avec la volonté de faire primer des valeurs d'intérêt général. Cet objectif est moins présent que les deux premiers. Il ne s'agit pas de juger les intérêts les uns par rapport aux autres, mais de les distinguer, pour montrer que toute participation est suscitée en premier lieu par un intérêt qui se cristallise ensuite sur un objet. Au delà, pour choisir de participer, l'individu va mettre en concurrence ces objectifs avec d'autres intérêts, et des contraintes, qui seront classées en fonction de priorités.

Ainsi, il faudra prendre en compte le fait que le capital temps est inégal selon les contraintes familiales, de travail, des trajets auxquels doit faire face l'individu. Cette indisponibilité peut être temporelle mais aussi psychique, dans le cas où une personne est malade, ou se trouve en situation économique précaire, la participation n'est plus une priorité. On doit tenir compte aussi de ces éléments quand on met en place une démarche de participation, notamment selon le public à qui l'on destine cette démarche... en partant du principe que tout le monde ne participera pas, ou ne pourra pas le faire de la même façon.

---

<sup>10</sup> ORIV, 2005.

Un autre des paramètres qui va influencer sur la détermination des priorités de l'individu, est ce qu'on pourrait appeler « la culture de la participation »<sup>10</sup>, un habitus qui va amener plus facilement un individu à considérer un investissement citoyen comme prioritaire. En effet, on ne naît pas bénévole, ce n'est pas un élément inné mais acquis, inscrit dans une démarche personnelle.

Certains expliquent l'origine de leur investissement par les valeurs familiales transmises, un mode éducatif, d'autres parlent d'une implication religieuse qui expliquerait leur participation, ou par d'autres expériences vécues transmettant des valeurs, comme le scoutisme par exemple. Ces différents canaux ont permis à certains individus d'acquérir une expérience personnelle de la participation. Ce paramètre s'il est cultivé peut déterminer une habitude qui va faciliter son implication dans des démarches participatives.

Enfin, il semble que le sentiment d'appartenance au quartier ait un impact sur l'implication dans des démarches de participation ayant pour lieu ce territoire. Ainsi, le fait que ce quartier ne soit pas animé, mais seulement habité semble constituer un frein à la participation. Travailler sur cet aspect, rendre un endroit quelconque en lieu de vie et non plus seulement en lieu fonctionnel, mais avec une histoire commune et partagée, pourrait permettre une plus grande participation.

- Un obstacle essentiel à la participation, la non reconnaissance sociale : Les réflexions précédentes permettent de mettre en exergue des obstacles à la participation à travers deux filtres : ceux liés aux structures, et ceux liés à la dimension individuelle de la participation. Ce sont les deux angles le plus souvent mis en avant par les acteurs et auteurs universitaires.

Cependant, en portant un regard sur les entretiens, une troisième dimension semble constituer une pièce maîtresse pour comprendre les causes de la non-participation: la notion de reconnaissance sociale et citoyenne de l'individu.

Évoquons, tout d'abord, la reconnaissance par autrui de la capacité de chacun à participer à la vie de la cité, par la reconnaissance de son savoir-être et de son savoir-faire, action permettant d'apporter une « confiance sociale »<sup>10</sup> et une existence civique par la suite.

La notion de savoir-être renvoie à ce qu'on appelle plus communément le caractère de la personne et l'estime de soi, paramètres qui vont conditionner l'accession à la participation collective. Ainsi, des individus timides et non armés pour s'insérer dans un groupe, manquant de confiance en eux, vont avoir la sensation qu'ils n'ont pas leur place dans les instances de participation.

De même, de nombreux habitants ont fait part de leur peur de ne pas avoir assez de compétences linguistiques, intellectuelles ou d'expression, de manquer de savoir-faire pour s'exprimer en public. Le peu d'estime de soi au regard de ces deux paramètres individuels peuvent expliquer en partie la non-participation de certains individus qui ont le sentiment de ne pas disposer d'assez de moyens pour intégrer un groupe et s'exprimer.

---

<sup>10</sup> ORIV, 2005.

C'est pourquoi l'importance de la reconnaissance par autrui de l'existence de l'individu et de ses capacités d'usages à s'exprimer et à faire partie de la communauté de vie est essentielle.

Un moyen d'y parvenir est la sollicitation par un tiers extérieur. Ce tiers est plus ou moins proche de la personne, participe souvent activement déjà au dispositif. Avant de l'y accompagner, ce tiers peut lui préciser les tenants et les aboutissants de la démarche, le rassurer, et surtout lui montrer l'importance qu'elle y participe, elle aussi.

Cependant, le besoin d'utilité sociale doit trouver un écho dans la participation des habitants : l'individu doit avoir la certitude que son action, sa participation à un projet va avoir un impact, une influence sur la décision finale à prendre, même s'il n'est pas détenteur du pouvoir d'action. Ne pas reconnaître à chacun ce pouvoir de proposition et d'action peut être une cause de non-participation, et peut aboutir à un désintérêt notoire pour la participation à caractère politique notamment.

De nombreux habitants ont le sentiment de s'exprimer, voire d'être écoutés, mais pas compris, ni entendus. Leur fonction de citoyen vivant dans une démocratie leur est déniée. Toutes les démarches de participation ne sont pas pour autant dédouanées de cette obligation.

Cette non-reconnaissance sociale semble constituer un obstacle essentiel à la participation citoyenne. Celui-ci n'est pas assez mis en avant aujourd'hui, et par conséquent, pas suffisamment pris en compte lors de la construction des démarches de démocratie participative.

## **6- Recommandations :**

La participation, l'ouverture, l'efficacité et la coresponsabilité semblent être les principales composantes d'une bonne « gouvernance territoriale »<sup>11</sup>. C'est presque inconditionnellement qu'on défend la cause de la participation, avec enthousiasme qu'on l'encourage. Plus qu'un moyen, elle est devenue une fin en soi. Elle est à la mode, c'est un fait, sans que l'on sache à quoi elle doit servir, comment distinguer la « bonne » participation de la « mauvaise », ou seulement comment l'identifier alors même qu'on se demande quel niveau de participation peut être recherché ou acceptable en politique et en pratique.

Il est fréquent d'entendre accorder à la participation publique les retards du processus de planification. Cependant, une participation ne devrait pas retarder la prise de décision, parfois, elle peut même permettre d'économiser du temps. Même si la mise en pratique de la participation est un processus lent et difficile, il semble clair qu'une décision prise en accord avec tous les acteurs aura à franchir moins de barrières à l'entrée et aboutira donc plus rapidement aux résultats recherchés.

La participation doit créer des espaces de décision, plus précisément de co-décision. Grâce à cela les citoyens peuvent avoir une influence politique au moment d'arrêter les politiques publiques et les mouvements ou groupes sociaux peuvent participer aux prises de décision exclusivement réservées jusque-là aux représentants du pouvoir traditionnel. Toutefois, la participation citoyenne relève d'un domaine plus administratif que politique. En général, il s'agit d'une participation limitée, fondée sur le droit d'être informé et écouté.

Il faudrait surmonter les diverses difficultés rencontrées à savoir: le profil spécifique des participants (interlocuteurs inamovibles ou peu représentatifs ou les groupes et associations affectés d'un certain degré d'endogamie, ayant trop ou trop peu de liens avec l'administration) d'une part, de l'autre part la complexité de l'administration.

Elle devrait aussi s'appuyer sur le passage en revue préalable des questions suivantes (Farinós<sup>12</sup>, 2008) :

- *De quoi discute-t-on ?* Quel est le degré de difficulté technique et de connaissance dont la population a besoin pour pouvoir participer, quelle est la portée temporelle (résultats attendus à court, à moyen ou à long terme ?) et, par suite, quel degré d'identification et d'intérêt peut-on attendre de la population en fonction du problème, jusqu'où peut s'exercer le contrôle de l'ordre du jour de la discussion et le calendrier des affaires à traiter existe-t-il une capacité réelle d'influencer le cours des choses ou pas ?

---

<sup>11</sup> Gouvernance territoriale : manière de gérer et de diriger un territoire bien défini (Définition donnée par dictionnaire français sur le site : [www.linternaute.com](http://www.linternaute.com))

<sup>12</sup> Farinós : Joaquín Farinós Dasí, Géographe, professeur de géographie régionale à l'université de Valence (UVEG) et responsable du pôle Développement territorial, Gouvernance et Environnement à l'Institut pour le Développement Local en Espagne.

Article de la revue cairn.info sur le site : <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2009-2-page-89.htm>

- *Quel objectif vise-t-on avec la participation ? S'agit-il d'une simple formalité, veut-on légitimer une décision déjà prise (dans ce cas, le fait d'encourager la participation peut faire que la décision donne lieu à une véritable bataille) ? Son objectif est-il « d'éduquer » les gens ? de les informer ? d'en faire des associés d'un même projet ? Va-t-elle plus loin en proposant le partage des obligations du pouvoir (responsabilisation) ?, etc.*
- *Qui veut-on impliquer (qui doit participer ?) ? Des intérêts multiples et variés existent dans toute communauté. Les uns sont organisés, les autres susceptibles de l'être, d'autres encore restent systématiquement exclus de la participation.*
- *Au moment de décider qui participera, il faut que les conditions de participation soient clairement définies : Objectifs et limites de la discussion, acceptation des règles du jeu et clarification des attentes en termes de compromis et de participation. Tout le monde ne veut ni ne peut participer au processus tout au long de son déroulement, étape après étape. Il faut envisager que certains acteurs soient présents à un moment donné du processus et certains à d'autres, et qu'il leur sera accordé d'entrer ou de sortir de la participation à n'importe quel moment.*
- *À quel moment a lieu le processus de prise de décision ? en préalable, pendant la phase de projet, d'application ou de suivi évaluatif ?*

De plus, on pourra rajouter quelques recommandations suggérées par Joaquín Farinós Dasí qui pourront être fondamentales pour la réussite d'une démarche participative, à savoir :

- La gouvernance territoriale doit être une « gouvernance démocratique » ; c'est-à-dire qu'elle doit impliquer tout l'éventail des acteurs et pas seulement ceux qui représentent des intérêts particuliers.
- La participation n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer la conception et l'application des politiques. L'objectif de la participation court le risque d'être réduit à une simple formalité. Les citoyens, les acteurs et les groupes d'intérêts organisés peuvent être « fatigués » d'être mêlés à des processus de participation si ceux-ci ne portent que sur des sujets marginaux en laissant les grandes décisions hors de leur portée.
- Sans ouverture ni transparence, une bonne participation est difficile.
- La citoyenneté grandit et s'affirme lorsque les individus acquièrent des droits et participent activement au processus de prise de décisions politiques. Le développement d'une citoyenneté active est facilité par l'existence d'un nombre important de traits culturels partagés par une même communauté. Il existe donc un rapport intime entre la citoyenneté active et l'appartenance à une même entité, sentiment plus ancré dès lors que l'espace est circonscrit. C'est la raison pour laquelle la localité est l'endroit où les plus gros efforts devraient être fournis pour impliquer les organisations non

gouvernementales, en promouvant le pouvoir des canaux communautaires et la citoyenneté active et participative.

- La participation, la responsabilisation d'acteurs distincts des pouvoirs publics, le sentiment d'appropriation doivent se voir compenser par le rôle des experts et des décisionnaires.
- Les gouvernements nationaux et régionaux doivent consolider leur rôle dans l'établissement des conditions préalables afin que des actions et des processus de gouvernance territoriale puissent avoir lieu. Ces gouvernements doivent légiférer pour garantir les pratiques de participation, l'ouverture ainsi que d'autres pratiques innovantes de gouvernance.
- Une distinction doit être opérée entre la participation d'intérêts émanant de groupes organisés, et celle d'autres secteurs ou citoyens non organisés qui éprouvent des difficultés pour y accéder.
- Des méthodes nouvelles et différentes doivent être introduites pour mobiliser les citoyens « sans voix » et créer ainsi une participation plus ample et plus juste.
- Des efforts continuels doivent être fournis pour pouvoir coopérer avec un grand éventail d'acteurs, y compris les ONG, les universités et les groupes de citoyens.
- Des ressources plus importantes sont exigées pour faciliter la communication entre les acteurs, dans le but de dépasser les problèmes habituels de communication et pour appuyer le développement d'une intelligence territoriale.
- Les actions et processus de gouvernance territoriale doivent être territorialisés, liés au capital territorial existant. Il y a lieu de prêter une attention plus grande à la politique de gestion et d'aménagement du territoire, spécialement à la planification participative et stratégique, puisqu'elle représente une bonne manière d'améliorer la cohérence des politiques.

## **CHAPITRE II :**

### **La démarche participative dans le village kabyle**

## **Introduction :**

Au fil du temps, les habitants des villages, ksours ou toute autre communauté en Algérie ont appris à se prendre en charge eux-mêmes par les différentes actions de volontariat.

« La Twiza » fut la forme de volontariat la plus généralisée dans la société traditionnelle algérienne, « c'est une structure organisée qui se crée par nécessité et s'estompe une fois le problème est résolu pour reprendre si nécessaire »<sup>13</sup>

Cette pratique que ce soit d'intérêt individuel ou collectif semble résister en se transformant à la généralisation dans la société moderne aussi bien dans les villages kabyles, les Ksour, les oasis du sud, les quartiers des grandes villes ou dans les ateliers des entreprises publiques ou privées, l'entraide a toujours été une activité nécessaire et fondamentale pour les personnes qui ont choisi ou qui sont amenées à vivre ou à travailler en collectivité. Elle reste toujours une réponse à une nécessité, à un besoin et à la rareté des moyens et d'objets nécessaires à la vie, et avant, à la survie.

### **1- Aperçu historique sur la démarche participative en Algérie :**

Les différents changements intervenus dans la société traditionnelle algérienne pendant la colonisation (période d'intégration des différentes communautés arabo-musulmanes et berbères aux structures organisationnelles coloniales), auxquels s'ajoute l'extension de l'administration civile à l'ensemble du territoire national, ont fait reculer les modes d'organisation traditionnels. Les chefs de la tribu, la *Djemaa*, sont remplacés par le président de l'assemblée populaire communale (le maire), élu par l'ensemble de la population, il est désormais le seul représentant reconnu par l'état. Toutes les activités d'utilité publique vont être à la charge de l'état.

La *Twiza*, obligatoire dans les règles communautaires, disparaît, sauf de la palmeraie au *M'zab*, dans des oasis et dans des *dachrates* reculées de la grande Kabylie qui, ne relevant pas de la propriété de la commune, restent à la charge de leurs habitants et propriétaires.

Depuis l'indépendance : Si la *Twiza* obligatoire d'utilité publique a presque disparu, remplacée par des travailleurs rémunérés par la commune, nous assistons depuis la baisse des revenus pétroliers (1985) à un phénomène d'organisation qui n'est pas loin de rappeler l'entraide communautaire sous le nom « d'associations d'aide ». Des personnes se regroupent afin de prendre en charge leurs problèmes qui ne relèvent plus des « urgences de l'état ».

En 1989 est née à Alger une association appelée « Twiza » et est définie comme « une association nationale de volontariat » qui a pour objectif de ne pas « laisser les jeunes livrés à eux-mêmes, sans motivation ni engagement », ... « de les aider à se constituer un idéal en les mobilisant par le moyen de l'action volontaire autour de tâches d'utilités collectives ».

Ce phénomène n'est pas récent en Algérie. L'entraide a toujours été présente sur la scène socio-économique. A chaque fois que le peuple se trouve devant des difficultés qui impliquent la communauté.

---

<sup>13</sup> Mostfa MIMOUNI : Colloque « Transmission, mémoire et traumatisme », Strasbourg, 9 et 10 mai 2003

Il réagit en faisant appel à l'entraide, ainsi à l'indépendance les travailleurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'administration ont pris spontanément en main, après, le départ massif des colons, le fonctionnement des secteurs des biens et services.

Cette action fut connue sous le nom de « système de gestion autogérée. »

En 1972, la révolution agraire va faire apparaître la même solidarité : Le volontariat des étudiants qui est un mouvement visant à expliquer aux petits paysans et aux paysans bénéficiaires (attributaires) le sens et la portée socio-économique et sociopolitique de cette réforme et à partir des années 1980, le volontariat a été élargi et généralisé.

Ainsi, la thématique de la participation qu'il ya lieu d'aborder et sa mise en œuvre dans divers types de projets de développement locaux et urbains ne sont pas nouveaux. Ils ont une histoire mouvementée et chaotique, au gré des conjonctures économiques et politiques que le pays a dû négocier.

Nous retrouvons le concept de participation tout d'abord dans le GPU d'Alger initié lors du bref intermède du Gouvernorat d'Alger et ses fameuses « cellules de proximité » qui n'ont même pas duré le temps de leur mise en place mais aussi la mise en pratique effective des méthodologies participatives dans plusieurs programmes de Résorption de l'Habitat Précaire, de « Développement Communautaire », de « Réhabilitation Participative des Grands Ensembles d'Habitat Collectif » et d'autres projets encore montés sous la houlette d'organismes et ONG internationales durant les années 1990. Au niveau doctrinal et législatif, la démarche participative fut consacrée dans la loi 06-06 du 20/02/2006 portant loi d'orientation de la ville mais qui, faute de décrets d'exécution est restée lettre morte, inspirant cependant de manière très marginale et incidente quelques projets bottom-up, tel que le projet de Tafilelt-Tajdit de Ghardaïa.

« La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité »<sup>14</sup>

On dit souvent il faut réfléchir globalement et agir localement, les différentes politiques de développement du territoire ont été réfléchies certes globalement mais on a toujours agit globalement sans associer les acteurs locaux et les rares actions ont été réalisées à l'échelle du territoire.

Aujourd'hui l'accent est mis sur le développement local car on a compris que sans l'implication du citoyen, toute politique de développement est vouée à l'échec.

Le développement local dont l'objectif est l'amélioration durable du bien être des citoyens, ne peut se faire sans la participation de ces derniers dans le cadre de la gouvernance locale.

---

<sup>14</sup> la gouvernance en faveur du développement humain durable : document de politique générale du PNUD, 1997. In ludovic schneider, « le développement durable territorial », 100 questions pour comprendre et agir, 2dition AFNOR, 2010, p40.

## 2- Les initiatives menées en Algérie dans le domaine de la protection de l'environnement :

Ces dernières années, quelques initiatives sont menées pour répondre aux problèmes de gestion des déchets et protection de l'environnement :

### 2-1. Les principes fondamentaux d'une gestion durable des déchets :

#### a) Cadre législatif :

- **Loi n° 01-19 du 12/12/2001** relative à la gestion, contrôle et à l'élimination des déchets : Elle définit les principes de base qui conduisent à une gestion intégrée des déchets, de leurs génération à leur élimination.
- **Loi n° 03-10 du 19/07/2003** relative à la protection de l'environnement et au développement durable : Elle est consacré aux principes généraux d'une gestion écologique rationnelle.
- **Loi n° 04-20 du 25/12/2004** relative à la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable : Elle définit clairement les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans le domaine de la prévention au niveau des zones et des pôles industriels.

#### b) Cadre institutionnel :

- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) à travers ses différents instruments, en particulier, l'agence nationale des déchets (AND) et le conservatoire national des formations en environnement de Wilayas qui sont au nombre de 48.
- Ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL) sous la forme d'appuis financiers aux municipalités.

#### c) Définition des concepts :

- 1) **Déchet** : dans le langage courant, le terme déchet désigne une ordure, une immondice, une chute, un coupeau et tout autre résidu rejeté parce qu'il n'est plus consommable ou utilisable et donc n'a plus de valeur. (Chenane.A, 2015)

Autrement dit, le terme déchet traduit l'idée de se défaire d'un produit dont une personne physique ou morale dispose, qui n'est pas utile, dont elle veut se débarrasser et le transférer vers un exutoire, et dont elle préfère de ne pas assumer la responsabilité et qu'elle souhaite oublier <sup>15</sup>

- 2) **Les types de déchets** : Les trois grandes catégories des déchets selon la réglementation algérienne sont les suivantes :

- Les déchets ménagers et assimilés.
- Les déchets spéciaux (Industriels, Agricoles, Soins, ...)
- Les déchets inertes.

---

<sup>15</sup> Alain DAMIEN, guide de traitement des déchets, Dunod, paris, 2009.

- **Les déchets ménagers et assimilés :**

Ils comprennent les déchets municipaux, qui sont généralement considérés comme l'ensemble des déchets des collectivités et qui englobent les déchets des voiries, de marche, les boues des stations d'épuration urbaines et les déchets verts <sup>16</sup> et des déchets de ménages qui sont constitués des ordures ménagères, des encombrants (meubles, literie, gravats ferraille) et des déchets verts prévenants des jardins des particuliers.

Parmi les déchets solides en Algérie, les déchets ménagés et assimilés (DMA) représentent la fraction la plus importante avec environ 11 millions de tonnes/an en 2014. La maîtrise de leur composition est donc nécessaire pour évaluer au préalable leur potentiel risque pour le milieu récepteur et le choix de mode de traitement le plus optimal.

- **Les déchets spéciaux (Déchets industriels) :**

Ils englobent tous les déchets générés par les entreprises, ils sont composés de déchets dangereux et des déchets non dangereux qui sont soit collectés avec les ordures ménagères, soit à travers un système de collecte privé.

- **Les déchets inertes :**

Ce sont notamment les déchets qui ne subissent aucune transformation physique, chimique ou biologique lors de leur mise en décharge. Ces déchets proviennent de l'exploitation des mines, des carrières des travaux de démolition, de construction ou de rénovation, ils ne sont pas contaminés par les substances dangereuses ou autres éléments générateurs de nuisance, susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement.

### **3) Traitement des déchets :**

Le processus de traitement des déchets est composé de plusieurs étapes à savoir :

- **La collecte des déchets :** C'est l'opération de ramassage et/ou le regroupement des déchets en vue de les transférer vers un lieu de traitement.
- **Le tri des déchets :** C'est la séparation des déchets selon leurs natures en vue de leurs traitement (Exp : séparation papier, plastique, PET,...)
- **La valorisation des déchets :** C'est la réutilisation, le recyclage qui est un processus qui consiste à valoriser les produits usés ou des déchets, et le compostage des déchets qui est un processus biologique dans lequel les déchets organiques sont transformés par les microorganismes du sol en un produit stable et hygiénique appelé compost.

---

<sup>16</sup> Brahim DJEMACI, La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et éléments d'efficacité. Environnemental Sciences, Université de Rouen, 2012

- **L'élimination des déchets :** Elle comprend les opérations de traitement technique, physico-chimique ou biologique, de mise en décharge, d'enfouissement, d'immersion et de stockage des déchets. Ainsi que toutes les autres opérations ne débouchant pas sur une possibilité de valorisation ou autre utilisation des déchets :
  - Immersion des déchets : Tout rejet de déchets dans le milieu aquatique.
  - Enfouissement des déchets : Tout stockage des déchets sous le sol.
  - L'incinération des déchets : c'est un processus d'oxydation de la partie combustible de déchets dans une unité adaptée aux caractéristiques variables des déchets. Ce processus permet une forte réduction de volume des déchets à éliminer, les cendres issues de l'incinération sont éliminées en centre d'enfouissement technique)
- **L'enfouissement technique :** Les déchets spéciaux ultimes sont ceux qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par l'extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère dangereux et polluant.

Les déchets admis en centre d'enfouissement technique sont les déchets essentiellement solides, minéraux avec un potentiel polluant constitué de métaux lourds peu mobilisables, très peu évolutifs et très peu solubles.

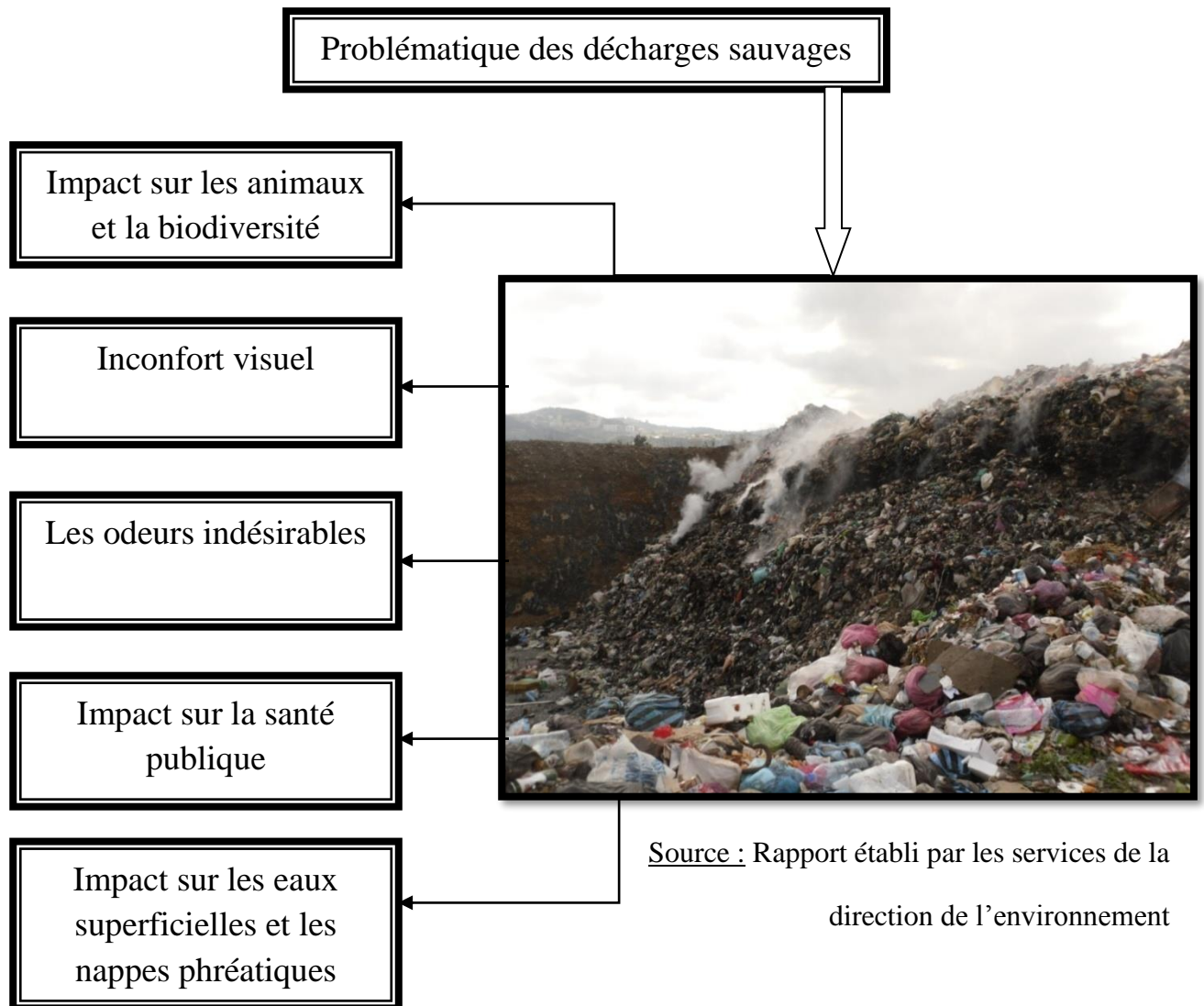
## 2-2. Les initiatives territoriales : Exemple de la wilaya de Tizi-Ouzou :

La forte densité et la répartition de la population de la Wilaya, l'escarpement du relief et l'exiguïté de son territoire s'est traduit par une problématique environnementale qui ne cesse de prendre de l'ampleur, les quantités de déchets produites augmentent tous les jours pour atteindre 0.7 Kg/habitant/jour et avec une population totale de 1 300 000 habitants, ceci donne une quantité journalière de déchets avoisinant 910 tonnes (CHENANE, 2015)

Face à l'opposition des citoyens, chaque village se trouve incapable de dégager un terrain pour la localisation d'une décharge contrôlée, cependant, il ya lieu de signaler 50 décharges dont 29 ne sont pas gérées par le code communal, 05 sont de type intercommunal et les décharges sauvages sont au nombre de 15. (Statistiques de la direction de direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou)

Face à cette situation critique de l'environnement de la wilaya, engendré par le phénomène des décharges non contrôlé, les services concernés se sont retrouvés dans l'obligation de se mobiliser.

**Figure n°09 :** décharge sauvage



Cette dégradation irréversible de l'environnement de la Wilaya rend indispensable la recherche d'une solution adéquate surtout par rapport aux décharges sauvages non contrôlées, en effet, il ne suffit pas d'évacuer et de transporter les déchets mais il faudra aussi penser à leur élimination définitive, d'où la nécessité d'implantation des décharges contrôlées.

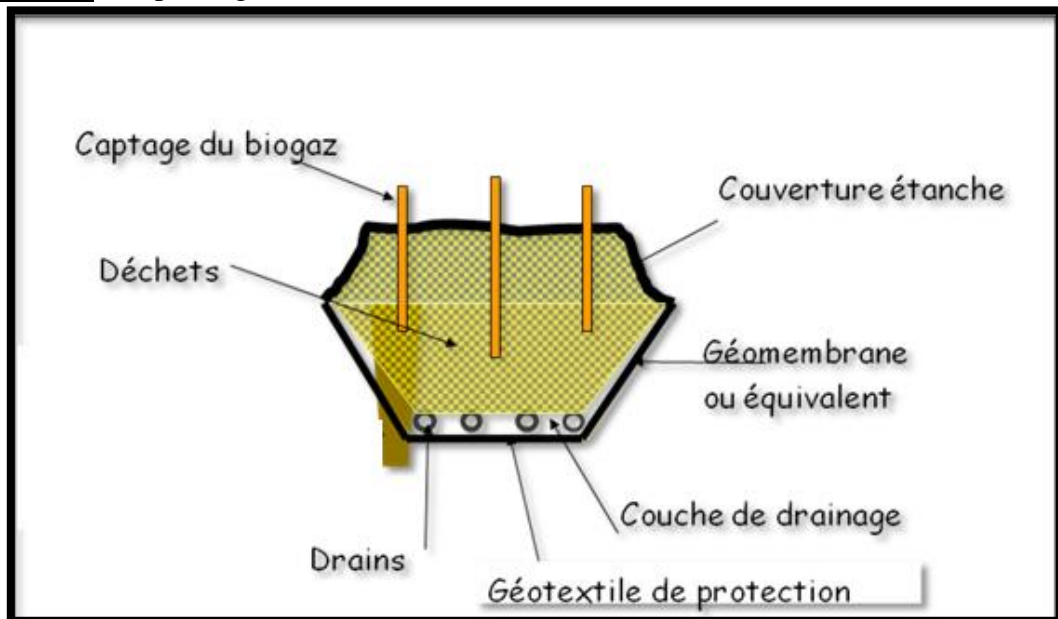
C'est pourquoi la Wilaya de Tizi-Ouzou, face à l'opposition des citoyens à l'implantation des nouveaux centres d'enfouissement techniques (CET), a opté pour une démarche d'amélioration des CET existants.

**a) Amélioration des conditions de fonctionnement des CET de Tizi-Ouzou :**

Définition d'un centre d'enfouissement technique :

C'est une installation classée qui réceptionne les déchets ménagers en vue de leur enfouissement dans des fosses appelées Casiers. En règle générale pour la rentabilité des CET, ce dernier est réalisé pour une population de 100 000 habitants et plus ou dans le cadre d'un regroupement intercommunal. (Direction de l'environnement)

**Figure n°10 :** Coupe longitudinale d'un cassier



Exemple : le CET de Oued Fali  
à Tizi-Ouzou

Le CET est réparti en trois aires :

- Aire de service.
- Aire de tri des déchets.
- Aire d'enfouissement.

**Figure n°11 :** vue de dessus de CET  
de Oued Fali



Source des figures n° 10 et 11: Direction de l'environnement

Actuellement (**04**) quatre CET opérationnels (Oued Falli, Ouacif, Draa El Mizan et Boghni) sont mis en exploitation et gérés par l'EPIC de Wilaya de Gestion des CET

Afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de ces centres d'enfouissement, la direction de l'environnement a suivi les étapes suivantes :

- Installation de nouveaux casiers pour les CET, ces casiers durent plus longtemps et permettent de rattacher plus de communes qu'auparavant.
- La réhabilitation des décharges contrôlées à l'exemple de la décharge contrôlée de Beni Douala

Dans ce qui suit, voici quelques statistiques concernant la quantité de déchets gérée par les quatre CET sus-cités :

⇒ N.B : Les CET d'Oued Falli, Drâa-El-Mizan, Ouacif et Boghni traitent actuellement **des quantités** de déchets répartis **annuellement** comme suit :

**Tableau n° 03 :** Quantité des déchets gérée par les quatre CET

Années	CET OUED –FALLI Quantités des déchets en tonnes	CET DRAA-EL-MIZAN Quantités des déchets en tonnes	CET OUACIF Quantités des déchets en tonnes	CET DE BOGHNI
2009	19 217,8	1,88	1 160,5	/
2010	34 643,21	9256	6 016,5	/
2011	43 154,78	8 488,34	4 521,22	/
2012	54 077,78	8 311,08	6 867,69	/
2013	72 478,15	10 959,4	8 861,46	/
2014	76 594,25	11 874,59	6 877,99	/
2015	96 088,75	12 791,30	6 371,48	/
2016	109 862,53	15 560,24	6370,26	4413,97
<b>TOTAL</b>	<b>506 117 ,25</b>	<b>77 242,83</b>	<b>47047,1</b>	<b>4413,97</b>

Source : Statistique direction de l'environnement Wilaya de Tizi-Ouzou, 2017

**b) L'AND et l'accompagnement des villages pour une gestion intégrée des déchets:**

Suite à une demande formulée par le comité de village sollicitant l'accompagnement de l'AND dans la gestion des déchets, une étude sera entamée par les ingénieurs de l'environnement pour l'établissement d'un plan de gestion qui doit être le plus adéquat à l'organisation du village en question.

Exemple de fiche technique établie par l'AND au profit du village « Ait Arbi » dans le cadre de l'accompagnement du village dans la gestion intégrée des déchets :

### **Présentation du village :**

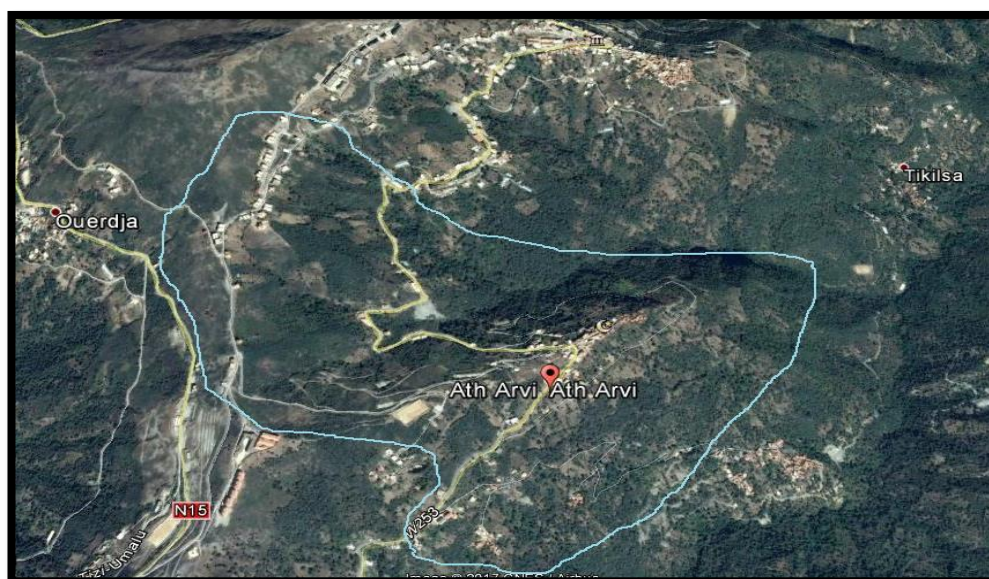
#### **1. Localisation :**

Ait Arbi est un village situé à environ 3Km du chef-lieu de la commune d'**Iferhounene**, wilaya de **TiziOuzou**, Sa superficie est de 30 Km<sup>2</sup>. Il est situé entre le village d'Iferhounene au nord, Laazib, Tikilsa et Zoubga à l'est, Ataatsu, Tirourda et Soummer au sud, Icheliven et Ouardja à l'ouest.

Le village est réparti en 05 entités :

- Laaouansar à 2 km et Thaghma à 1km du côté ouest du centre du village ;
- Ighil Mahmoud à 1.5 km à l'est ;
- Aghouni Ali à 1.5 km du côté sud ;
- Le centre du village.

**Figure n°12 : Délimitation du village Ait Arbi**



Source : AND (Agence nationale des déchets)

## 2. Fiche Technique :

<b>Etat de voirie</b>	Terrain accidenté, en travaux
<b>Population</b>	1420 habitants (Recensement de 2012 par le comité de village)
<b>Nombre de foyers</b>	150 habitations individuelles
<b>Équipements et infrastructures</b>	-Cimetière ; -Salle de soin -Foyers de jeunes, crèche, bibliothèque. -École primaire -Tajmaat (en travaux) -Salle de sport et aire de jeu (stade)
<b>Collecte des déchets</b>	La fréquence est de deux fois par semaine (Samedi et mardi)
<b>Nombre de circuit</b>	01
<b>Nombre de rotation</b>	01
<b>Équipement de pré collecte</b>	12 Bacs de 770 L
<b>Mode de collecte</b>	Apport volontaire

### Gestion des déchets ménagers et assimilés :

#### Organisme gestionnaire

La collecte et le transport des déchets est assuré par le service de nettoyage de la commune d'Iferhounen.

#### Balayage

Le balayage et l'entretien du village se fait par volontariat une fois par semaine

#### Gestion actuel des déchets

Mode et moyens de pré collecte : L'Apport volontaire représente le mode de collecte, il se fait à travers 06 points de regroupements dotés chacun de 02 bacs en PEHD d'une capacité de 770 litres

**Figure n°13 :** Dispositif de pré collecte dans le village Ait Arbi



Source : AND

### Collecte et acheminement des déchets

La collecte est assurée deux fois par semaine, Ainsi collectés les déchets sont déversés dans la décharge d'Ifarhounene (la décharge du village a été éliminée après la création du comité de village et a été prise en charge par la commune).

### Proposition pour la mise en place du tri sélectif des déchets

Pour la mise en place du tri sélectif, un dispositif doit être mis en place, ce dernier consiste, à doter chaque point de regroupement de deux bacs en deux couleurs (jaune et vert), le premier pour les emballages et le second pour le reste des déchets.

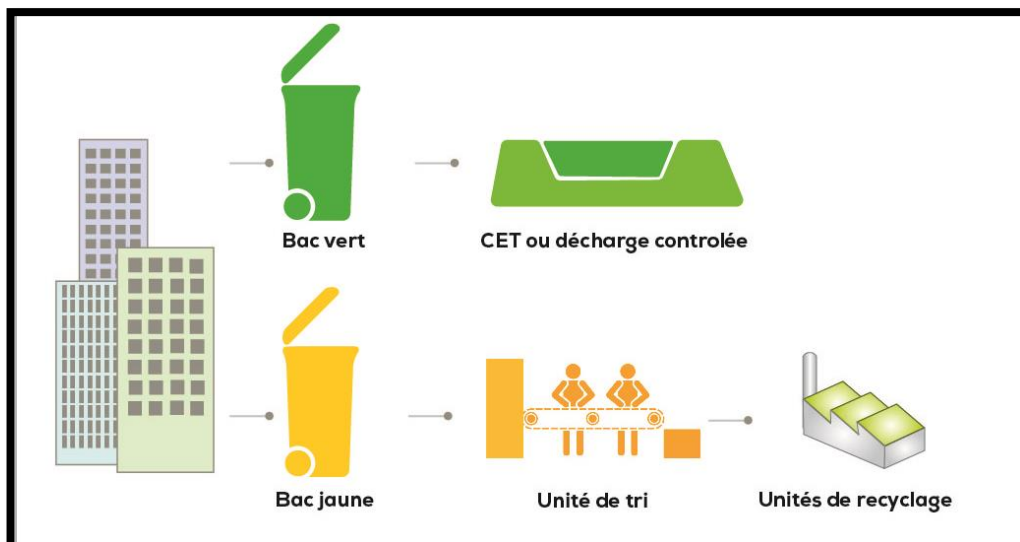


**Figure n°14 :** Proposition pour le tri sélectif des déchets

Source : AND

La fraction valorisable sera collecté séparément et acheminée vers l'unité de tri du village, où un deuxième tri mono matériaux sera effectué, chaque flux sera récupéré et orienté par la suite vers les unités de recyclage.

### Figure n°15 : Synoptique du processus de tri sélectif



Source : AND

## Quantité captée

L'estimation des quantités de déchets est arrêtée en fonction de plusieurs indicateurs :

- Nombre de population
- Le ratio par habitant,
- La campagne de caractérisation.

Population	Ratio (Kg/ha)	Quantité de déchets produite(T/jr)	Gisement d'emballage (T/jr)
<b>1420</b>	<b>0.70</b>	<b>1</b>	<b>0.4</b>

**Tableau n° 04 :** Besoin identifié pour le tri sélectif pour le village Ait Arbi.

Point de regroupement	Bacs 770l (fraction sèche)	Bacs 770l (fraction Humide)
Entré du village	1	3
Sortie du village	1	3
Laaouansar	1	3
Thaghma	1	3
Ighil Mahmoud	1	3
Aghouni Ali	1	3
<b>Total</b>	<b>06</b>	<b>18</b>

Source : AND

## Fréquence de collecte :

La quantité de bacs mise en place est tributaire de la fréquence de ramassage, et celle-ci est arrêtée à 2 fois par semaine suivant le programme de la commune.

**Figure n°16 :** Proposition d'Emplacement des moyens de pré-collecte



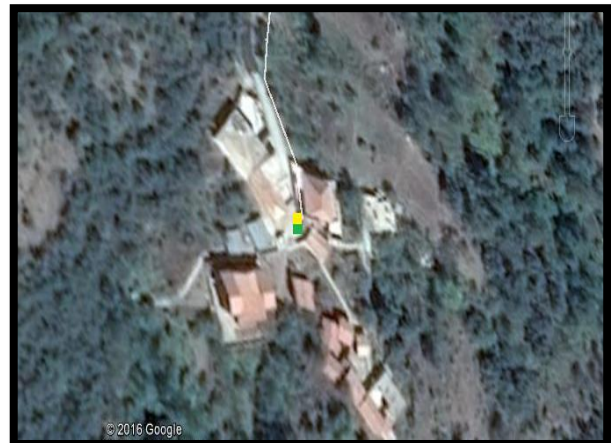
**Centre du village d'Ait Arbi**



**Laouansar**



**Thagma**



**Aghouni Ali**



**Ighil Mahmoud**

Source : AND

### Unité de tri sélectif :

Superficie : 50m<sup>2</sup>.

#### Effectifs nécessaires :

- 01 chef de site : Assure la gestion du site.
- 01 ou 02 agents polyvalents : assure le tri mono matériaux

#### L'activité :

- Récupération des déchets recyclables carton/papier/plastique/verre/aluminium.

#### Type des produits récupérés :

- Carton et papier.
- Verre
- Aluminium.
- Plastique.

#### Équipement :

- 01 Presse à balle
- Aménagement de box pour le stockage des différents flux papier / carton / plastique /aluminium/ verre.

**Destination des produits récupérés :** pour la valorisation des déchets recyclables récupérés le comité de village peut s'adresser à :

- **La bourse des déchets via [www.AND.DZ](http://www.AND.DZ)**
- **Le SNID (système national d'information sur les déchets).**

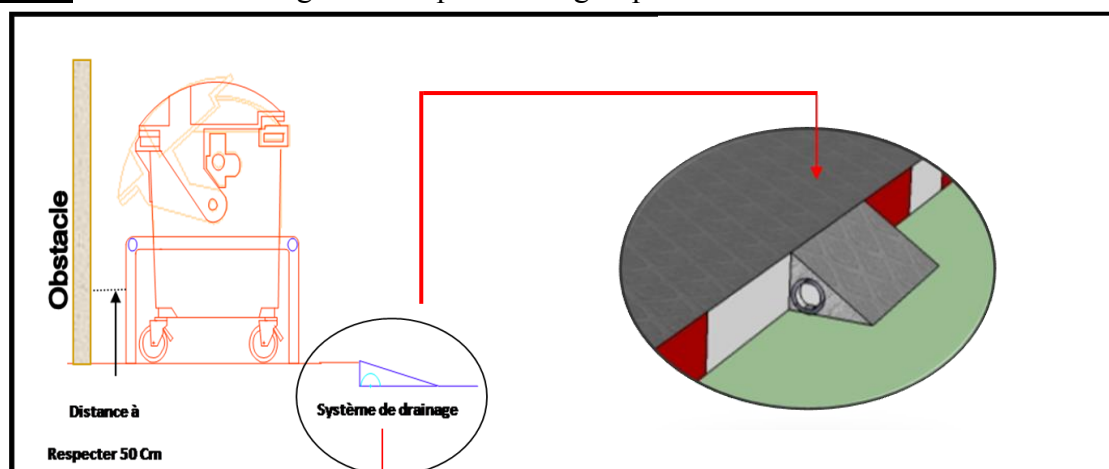
#### Aménagement et entretien des bacs au niveau des points de regroupement

##### Aménagement des points regroupements de tri sélectif :

Il est nécessaire d'aménager les points de regroupement, afin de préserver les bacs et faciliter leurs déplacements d'un endroit à un autre, il est souhaitable d'aménager des rampes (légère pente).

Un système de drainage des eaux (pluviales, lavages, autres) est aussi recommandé.

**Figure n°17 :** Modèle d'aménagement de point de regroupement de tri sélectif



Source : AND

### **Lavage et entretien des bacs :**

Le lavage devra s'effectuer in situ (après le vidage des bacs), selon une fréquence d'au moins hebdomadaire.

L'on se doit, lors du lavage de :

- S'assurer que les bacs, sont totalement vidés,
- Vérifier le séchage des bacs, après lavage.

### **Communication et sensibilisation :**

La mise en place d'une collecte sélective au niveau du village va nécessiter un accompagnement régulier par une campagne de sensibilisation et d'information des citoyens.

Cette campagne de proximité consistera à faire :

- Une opération de sensibilisation en porte à porte,
- Une sensibilisation au niveau de l'école.

L'opération de sensibilisation en porte à porte consiste à s'entretenir avec les familles (les ménagères de préférence) pour leur expliquer les gestes de tri à adopter et leur donner toutes les consignes de tri.

Les deux principaux messages à véhiculer sont les suivants :

- « Je trie mes déchets en deux fractions : sèche et humide »
- « Je respecte les horaires de ramassage des déchets ».

Les principaux arguments sont les suivants :

- En triant mes déchets, j'aide ma commune à mieux organiser la collecte et donc à améliorer la salubrité de mon quartier.
- En triant mes déchets, je facilite l'opération de recyclage en aval.
- En triant mes déchets, je contribue au développement de filières de recyclage en Algérie.
- En triant mes déchets, je réduis la quantité de déchets mise en décharge.

Malgré que la Wilaya de Tizi-Ouzou a enregistré un retard énorme en matière de gestion de déchets, à travers la sensibilisation et les programmes d'actions menés par les organismes concernés, on a opté ces dernières années pour la revalorisation à travers l'installation des centres de tri dans les villages, la récupération et le recyclage des matières recyclables et le compostage des déchets organiques touche principalement toutes les communes de la Wilaya et plus particulièrement les villages qui ont participé au concours du village le plus propre.

### **3- Expérience du « prix du village le plus propre de Kabylie » :**

Pour mettre en valeur le caractère participatif du citoyen et son importance dans le cadre de la bonne gouvernance, nous nous intéressons à l'expérience du « prix du village le plus propre de Kabylie » initié par l'assemblée populaire communale de la wilaya de Tizi-Ouzou en 2005.

La dégradation que connaissent le paysage et le cadre de vie en Kabylie nous interpelle tous : acteurs politiques, élus locaux et citoyens. Les villages et centres urbains croulent sous les ordures, des décharges sauvages fleurissent que se soit à la sortie des villages ou aux bords des routes. Il n'y a pas un lieu où l'on ne peut pas se retrouver face à cette carte postale affligeante. C'est à un désastre écologique à lequel la Kabylie est confrontée.

Une situation engendrée par la croissance démographique donc de la croissance de consommation, et du retard mis dans la réalisation des centres d'enfouissement technique, la réalisation de ces derniers est confrontée souvent à l'opposition des citoyens, la nature accidentée du relief et le statut juridique des propriétés entravant les projets de ces CET.

Face à ce désastre écologique, on ne pouvait rester passif et il fallait agir car la santé même de la population restée menacée.

Le défunt Rabah AISSAT ancien président de l'assemblée populaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, assassiné le 12 Octobre 2006, a mis l'accent sur la politique de préservation de l'environnement dès sa prise des fonctions en 2005, c'est lui qui a instauré ce prix dont la première édition avait été organisée en 2007.

La gestion participative de sa commune avec ses concitoyens lorsqu'il était président de l'assemblée populaire communale de Ain Zaouia, une notion très avancée à l'époque, il été persuadé que seuls des actions de concertation avec la population pouvaient faire aboutir les projets de développement de la commune.

#### **Présentation du concours :**

La commission Santé, Hygiène et Protection de l'environnement est chargée de superviser ce concours en collaboration avec les membres des directions de l'environnement et de la santé, un membre de chacun des six comités de villages primés dans le concours précédent et un membre de cinq associations environnementales de la Wilaya dont les associations « Uni-Vert » et « Eco-Action » de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

La commission travaille sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le concours porte sur la sélection de huit villages les plus propres pour l'année 2017, et les villages lauréats reçoivent chacun, selon son classement, des prix comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 8.000.000,00 DA
- 2<sup>ème</sup> prix : 7.000.000,00 DA
- 3<sup>ème</sup> prix : 6.000.000,00 DA
- 4<sup>ème</sup> prix : 5.000.000,00 DA
- 5<sup>ème</sup> prix : 4.000.000,00 DA
- 6<sup>ème</sup> prix : 3.000.000,00 DA
- 7<sup>ème</sup> prix : 3.000.000,00 DA
- 8<sup>ème</sup> prix : 3.000.000,00 DA

Les villages ne reçoivent pas directement cet argent mais expriment des vœux tels l'acquisition de véhicules ou d'engins (camion pour la collecte de déchets ménagers ou autres engins de travaux publics) ou la réalisation d'équipements (Bibliothèque, maison de jeunes,...)

L'assemblée populaire de Wilaya verse alors les prix sous forme de subventions grevées d'affectation à l'indicatif de l'assemblée populaire communale dont dépend le village Lauriat.

- Les critères retenus pour le concours :

**a) Les voies publiques :**

Nombre de points : **40 points** répartis comme suit :

- Propreté : **20 points**
- Entretien (volontariat) : **10 points**
- Aménagement : **10 points**

**b) Places publiques (thadjmaat) :**

Nombre de points : **20 points** répartis comme suit :

- Propreté : **08 points**
- Aménagement : **06 points**
- Entretien (volontariat) : **06 points**

**c) Fontaines, abreuvoirs et sources d'eau :**

Nombre de points : **10 points** répartis comme suit :

- Entretien (volontariat) : **06 points**
- Aménagement : **04 points**

**d) Cimetières :**

Nombre de points : **10 points** répartis comme suit :

- Entretien (volontariat) : **06 points**
- Aménagement : **04 points**

**e) Lieux de cultes et monuments :**

Nombre de points : **10 points** répartis comme suit :

- Propreté : **05 points**
- Aménagement : **05 points**

f) **Gestion des déchets :**

Nombre de points : **10 points** répartis comme suit :

- Collecte : **04 points**
- Tri sélectif : **03 points**
- Compostage : **03 points**

Le nombre des villages qui participent à ce concours ne cesse d'augmenter pour atteindre les 78 villages en sa 6<sup>ème</sup> édition.

**Tableau n° 05 :** Les villages lauréats (1<sup>er</sup> prix) pour chaque édition du concours

Edition	Année	Nbre de villages participants	Village lauréat (1 <sup>er</sup> prix)
1 <sup>ère</sup> édition	2007	17	Zoubga, Cmne Illelten, Daïra Iferhounene
2 <sup>ème</sup> édition	2013	39	Zoubga, Cmne Illelten, Daïra Iferhounene
3 <sup>ème</sup> édition	2014	42	Iguersafene, Cmne Ijeur, Daïra Bouzeguène
4 <sup>ème</sup> édition	2015	62	Timizart, Cmne Timizart, Daïra Ouaguenoune
5 <sup>ème</sup> édition	2016	73	Boumessaoud, Cmne Iferhounene, Daïra Iferhounene
6 <sup>ème</sup> édition	2017	78	/

Source : Auteur

#### 4- Choix du cas d'étude : le village ZOUBGA :

Le mode d'organisation du village Zoubga faudra inspirer tous les villages et quartiers de l'Algérie par cette expérience plus que réussie et pour dire que rien n'est impossible quand la volonté et l'adhésion de tout un chacun à des mesures prises d'une manière consensuelle sont acquises.

**Figure n°18 :** Photo du village Zoubga



Source : comité de village Zoubga

## - **Présentation du village :**

Zoubga, une appellation dérivée de « tazebgett » ou « tizebgatin », une forme de bijoux multicolore que porte la femme kabyle. Une façon de rappeler sans doute que, depuis toujours, le village a accordé une importance primordiale pour la beauté et la propreté. Pour assurer ces principes et faire face aux difficultés de la vie quotidienne des citoyens, le village a mis en place un modèle de gestion basé sur l'assemblée ou « tajma3t », un organe suprême où toute décision est prise en toute démocratie et après consultation de l'avis de tout le monde. Ce mode de gestion ancestral est appliqué à la lettre dans ce village où tout le monde adhère volontiers aux décisions et actions prises par cet organe suprême<sup>17</sup>.

Tout citoyen âgé de 18 ans et plus, a le devoir de veiller sur le respect de la réglementation adoptée en assemblée que chaque chef de famille possède une copie et a pour devoir de la faire lire à chacun des membres de sa famille. En effet, il doit signaler tout dépassement ou non respect de la loi. En revanche, le sanctionné est tenu de payer l'amende, sans même savoir la personne qu'il l'a signalé. En cas de refus de paiement ou de non respect du règlement, l'assemblée qui est souveraine décidera de la sanction.

Ce règlement sera amené à évoluer chaque fois que se fera sentir le besoin. Pour souci d'égalité et de justice, ce règlement s'applique à tous et le montant des amendes est relevé volontairement et fortement afin d'être dissuasifs.

Dans le chapitre II de ce règlement, intitulé « Hygiène et environnement » sont arrêtés les frais généraux relatifs à la collecte des déchets ainsi que toutes les amendes liées au jet anarchique des ordures et au gaspillage de l'eau.

Ce village accroché au flanc de la montagne de Djurdjura, Zoubga, dont la population est estimée à 3000 habitants en 2015 est rattaché administrativement à la commune d'Ililten, de la daïra d'Iferhounene, de la wilaya de Tizi Ouzou. Il est situé à quelque 70 km du chef

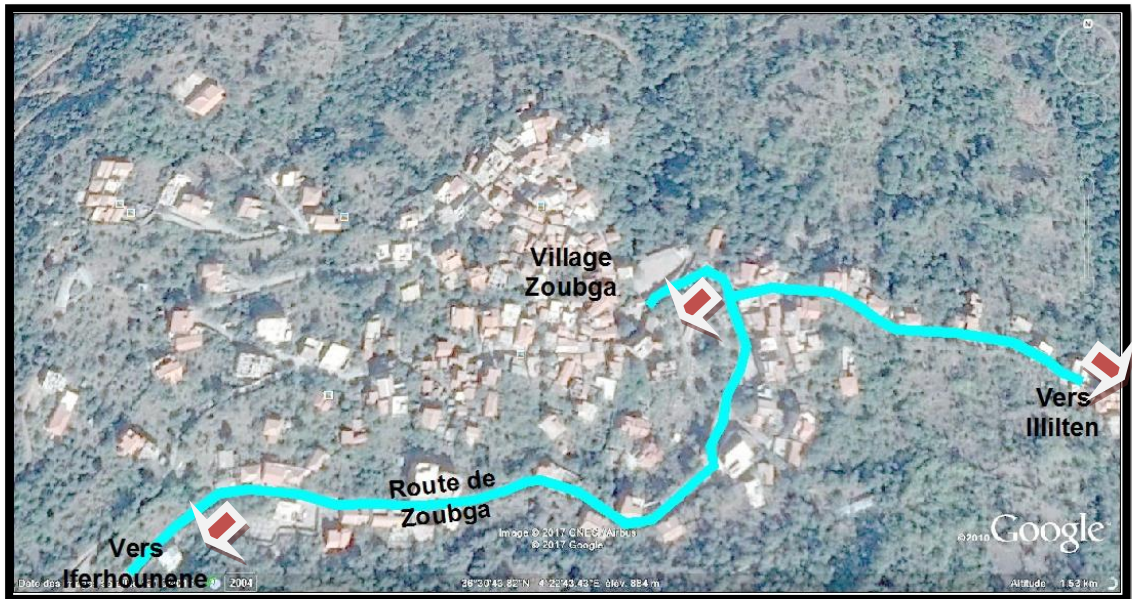


lieu de la wilaya de Tizi Ouzou et près de 07 km du pic d'Azro n'Thor. Son relief est constitué principalement de roches et de terre rouge difficile à travailler. Une importante part de sa population est installée dans d'autres régions et villes d'Algérie et à l'étranger. Ce qui n'empêche pas leur appartenance et leur participation dans l'organisation du village.

---

<sup>17</sup> Copie du règlement jointe en annexe.

**Figure n°19 :** Situation du village Zoubga



Source : Google Earth

Le cimetière du village, très bien entretenu, une maison de jeunes, une fontaine appelée « tala tkhâts » ou « fontaine de la place » et une stèle représentant le métier le plus exercé par leur ancêtres et qui consiste à travailler le bois pour fabriquer des objets utilisés dans la vie quotidienne. Tous ces édifices réalisés sur les fonds propres du village ont fini par constituer une boucle autour d'une placette qui peut être considérée comme le cœur du village où toutes les allées se convergent vers cette dernière.

**Figure n°19 :** La placette du village Zoubga

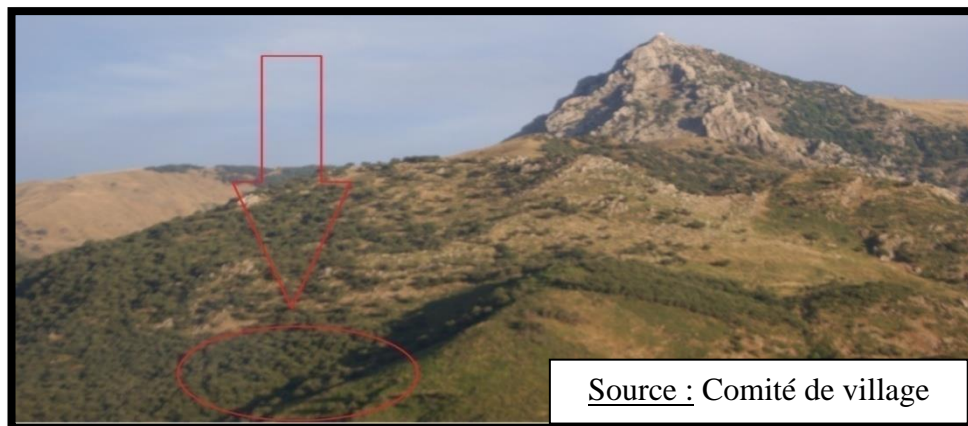


Source : Comité de village

## - Aperçu historique :

Au début, c'était un village perché sur une colline baptisée « agwni n'tewrirt », en aval de la montagne d' « Azro n'Thor ». En quête de terrains fertiles, de sources d'eau et d'un climat un peu plus clément, les aïeux du village ont dû quitter la vallée pour s'installer dans un site où le relief est plus au moins plat, avec d'importantes sources d'eau qui, pour la plupart, sont exploitées jusqu'à nos jours.

**Figure n°20 :** Le site initial du village Zoubga



## Fonctionnement et organisation du village:

**Figure n°21 :** Siège du comité de village Zoubga

Le comité :

La genèse de l'organisation sociale, qui a toujours géré les affaires du village, se perd dans la nuit des temps. En effet, à part la différence des appellations et des statuts qu'elle a pris au cours des temps, elle n'a jamais cessé d'exister. De l'époque de « Temman n taddart » ou les sages du village, jusqu'aux comités agréés par l'Etat, chaque génération a su assurer la continuité du fonctionnement du village.



Toute décision, proposition ou loi doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale, à l'exemple de la réglementation du village dont chaque foyer en possède un exemplaire. La création du premier comité officiel remonte à la fin des années 80, il compte au minimum deux membres de chaque famille. Plusieurs projets ont été réalisés, entre autres : le réseau en eau potable, le revêtement des ruelles du village en pierres taillées, la construction de la bâtisse appelée « axxam n'taddart », la réalisation et l'entretien du réseau d'assainissement, l'acquisition de différents engins et véhicules utilitaires (tracteur, dumper, camion poubelle, ambulance...).

Les associations :

Le village compte dans son histoire plusieurs associations. A commencer par l'association sportive « Igli », créée en 1994, dont des athlètes adhérents ont pu, par la suite, s'imposer au niveaux régional et national dans différentes disciplines. L'association culturelle « Tagharma » créée en 1993 n'a pas manqué de trophées elle aussi, à citer le premier prix du festival national de la danse folklorique et de l'habillement traditionnel organisé à Annaba en 1999.

**Figure n°22 :** Activités des associations du village



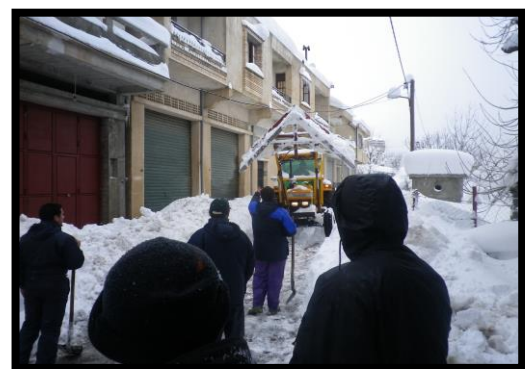
Source : Comité de village Zoubga.

### - Protection de l'environnement:

Les volontariats :

L'environnement, l'hygiène et la propreté ont toujours été la priorité du comité et des villageois. Commenant par les toilettes publiques réalisées dans les années 40, à la gestion des déchets ménagers et la création d'une déchèterie propre au village, en passant par le réseau d'assainissement créé et entretenu vigoureusement par le comité. Zoubga a réellement pris en charge son environnement et le bien être de ses citoyens. Ajouter a cela de multiples compagnes de reboisement, l'interdiction du pâturage et du jet des ordures dans les champs et prés, même appartenant aux individus.

**Figure n°23 :** Activités des associations du village



Source : Comité de village

## 5- Le premier prix du village le plus propre :

Tous les efforts spontanément fournis par les citoyens et fermement encadrés par le comité n'ont pas été vains. En effet, Zoubga est récompensé à deux reprises par le prix du village le plus propre de la Wilaya de Tizi Ouzou en 2007 et en 2013.

**Figure n°24 :** Attestations de succès au concours « Rabah AISSAT »



Source : comité de village Zoubga

Cette récompense n'est ni le fruit de hasard ni du dernier coup de balai ou de pinceau occasionnellement donné avant qu'une délégation officielle ne passe mais c'est une culture que tous les villageois, jeunes, moins jeunes et personnes âgées partagent depuis de longues années.

En fait, ce village modèle remplit tous les critères d'organisation et de propreté retenus pour la sélection du meilleur village dans le cadre du concours « Rabah AISSAT »

- **Voies publiques :** Les allées du village sont revêtues de pierres taillées depuis 1992, agrémentées, dans certains endroits, d'un décor artistique et de différentes plantes.

**Figure n°25 :** Aménagement des voies publiques du village.



Source : Auteur

- **Place publique « Tajmat »** : c'est le lieu où se fait l'assemblée qui constitue un organe suprême où toutes les décisions concernant la communauté sont prises en toute démocratie et qui devront être appliquées à la lettre dans ce village où tout le monde adhère volontiers aux décisions et actions prises par cet organe suprême.

**Figure n°26** : Aménagement de la place publique du village



Source : Comité de village Zoubga

- **Fontaines, abreuvoir et sources d'eau** : Toutes les sources d'eau captées sont bien aménagées et entretenues.

Exemple de « Tala tkhâts », son aménagement en référence au mausolée de la montagne « Azrou n'thour »

**Figure n°27** : Aménagement de la fontaine de la place du village

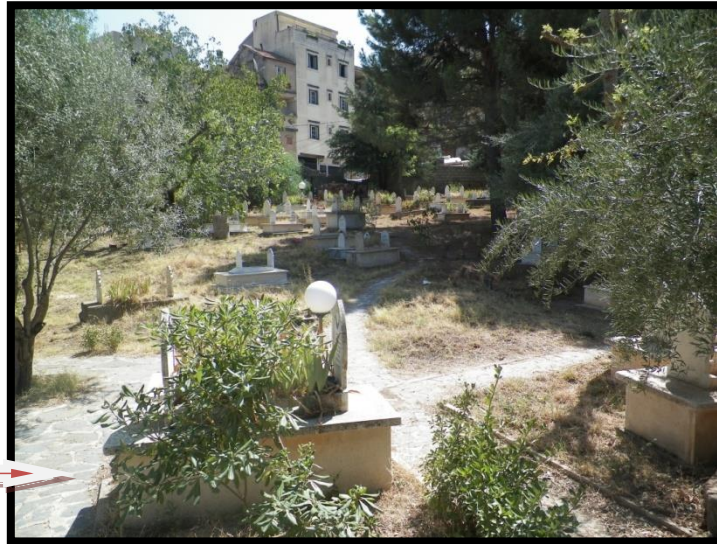


Source : Auteur

- **Cimetières :** Le cimetière du village, bien entretenu, est un espace respecté par les villageois. Il est strictement interdit d'entrer, de traverser et de stationner à l'entrée et à l'intérieur sauf pour visite sous peine d'une amende de 500 dinars , y compris pour le jet d'ordures, l'abattage des arbres, s'asseoir sur les tombes... »

**Figure n°28 :** Aménagement des allées au cimetière du village

Les allées en  
pierre taillée



Source : Auteur

- Les allées du cimetière sont revêtues en pierre taillée et récemment les habitants du village ont aménagé un espace pour la prière de « Djanaza » et des gradins où peuvent se tenir des réunions du comité en période estivale à l'intérieur de ce dernier.

**Figure n°29 :** Aménagement des espaces dans le cimetière du village

Espace pour  
prière de  
« Djanaza »



Gradins  
pour  
réunion

Source : Auteur

➤ **Lieux de culture et monuments :**

- **Une mosquée :** Dans un coin de la placette est implantée la mosquée du village, datant des années 1800, son minaret à l'architecture locale a été érigé en 1924, ce lieu de culte est fortement respecté par les villageois, pratiquants et non pratiquants.

**Figure n°30 :** Lieux de culture au village



**Source :** Auteur

- **La maison des jeunes et de la culture :** Les associations sportives et culturelles du village ont été très actives durant les années 80 et 90. C'est depuis cette période que le village œuvre afin de pouvoir disposer d'un espace pour organiser des activités à destination de tous les publics du village (Les enfants, les jeunes filles, les jeunes garçon, les adultes hommes et femmes ainsi que les personnes âgées)
- **Le musée :** Une maison traditionnelle dans laquelle sont entreposés plusieurs anciens outils utilisés par les anciens du village, notamment les outils du bûcheron, de tissage, de labour...
- **La crèche:** où sont pris en charge une vingtaine d'enfants par une jeune fille du village, formée et payée par la caisse du village, qui les initie à apprendre beaucoup de choses. Cette crèche est en activité depuis plusieurs années déjà et fonctionne par les cotisations des villageois.
- **La stèle :** Une statue en bronze représentant un bûcheron trône dans un coin de la placette du village en hommage aux anciens de Zoubga qui pratiquaient, dans leur écrasante majorité, le métier de bûcheron, grâce auquel ils subvenaient à leurs besoins.

**Figure n°31 :** La stèle du village



**Source :** Auteur

- **Gestion de déchets :** le comité de village possède un camion-poubelle de petite taille qui peut accéder à toutes les ruelles et quartiers du village. Le chauffeur et les éboueurs sont payés par les cotisations des habitants du village.

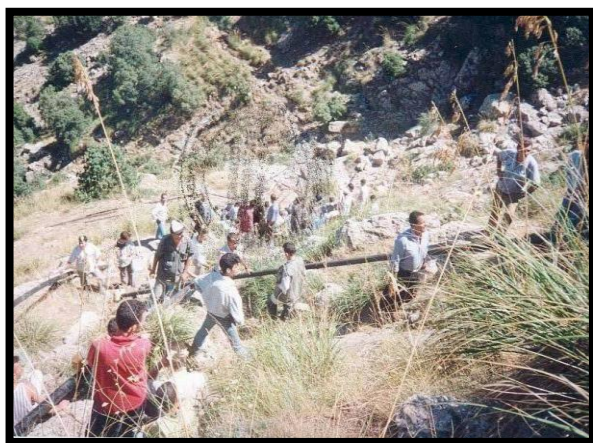
Les ordures sont jetées dans une décharge publique propre au village.

## 6- Les objectifs atteints :

L'un des premiers grands projets réalisés par la nouvelle génération du comité était l'alimentation de tous les foyers du village en eau potable. En effet, le comité avait entrepris les travaux en 1986. Entre le captage et l'aménagement des sources, le raccordement en tuyauterie et la réalisation des réseaux de distribution, le village a fait preuve d'une véritable entreprise dans une époque où même les autorités locales peinent à finaliser des projets d'une telle envergure. Une année après, un réservoir d'une capacité de 50m<sup>3</sup> a été réalisé.

En vue de la croissance constante du village et par conséquent, l'augmentation de la demande, le comité ne cesse de chercher les moyens d'extension et de perfectionnement des réseaux d'alimentation. Cet objectif s'est concrétisé par le captage de nouvelles sources au lieu dit Azro n'Thor en 1990, la réparation de la conduite venant de la montagne en 2000 et l'entretien permanent des réseaux et des deux réservoirs appartenant au village. Une importante source a été repérée, captée et aménagée à la sortie est du village au lieu dit Illilane en 2011, avec la réalisation d'une grande station de pompage et d'un nouveau réservoir conçu en 2013.

**Figure n°32 :** Travaux de volontariat pour l'alimentation du village en eau potable



Source : Comité de village Zoubga

Beaucoup d'autres projets ont été réalisés dans le cadre des travaux de volontariat organisés par le comité de village.

Le tableau qui suit énumère, sous un ordre chronologique, les principaux projets réalisés par différentes générations du comité :

**Tableau n° 06 :** Les travaux réalisés par les différentes générations du comité de village

N°	Intitulé	Année de la réalisation.
01	Distribution de l'eau potable.	1986
02	Construction d'un captage et d'un réservoir de 50 m3	1987
03	Renforcement des quartiers en éclairages publique	1988
04	Extension et réfection de l'assainissement du village	1988
05	Terrassement du nouveau cimetière	1988
06	Aménagement en tuf des pistes du village	1988
07	Ouverture d'une piste vers l'école primaire	1989
08	Installation d'une parabole collective	1989
09	Réfection de TAJMAAT et aménagement de bureaux pour associations	1989
10	Eclairage du cimetière	1989
11	Captages de sources à la montagne	1990
12	Ouverture d'une piste a AZROU N'THOUR avec réfection de la mosquée	1990
13	Achat d'un dumper début de la collecte d'ordures ménagères	1990
14	Aménagement d'un dépotoir	1990
15	Réalisation d'une crèche	1992
16	Réfection d'une fontaine au village	1992
17	Revêtement des ruelles du village en pierres taillées	1992
18	Elargissement de la place public avec mur de soutènement décoratif pour la mosquée	1992
19	Création d'une aire de jeux pour les enfants	1992
20	Achat d'un tracteur avec remorque	1992
21	Aménagement d'une bibliothèque	1993
22	Début des travaux de clôture du cimetière	1993
23	Revêtement en pavé de la place du village	1994
24	Construction d'un local pour le téléphone et Installation d'une ligne téléphonique	1995
25	Achat d'un cercueil frigorifique	1995
26	Rénovation et aménagement des toilettes publiques	
27	Début de travaux de construction d'une maison de jeunes	1998
28	Réalisation d'une décharge avec ouverture d'une piste	2004
29	Aménagement du centre de soins et de la maison de jeunes	2005
30	Achat d'une colleteuse d'ordures	2006
31	Achat d'un tracteur	2009
32	Réalisation d'une bibliothèque (programme PCD 2009)	2010
33	Acquisition d'une ambulance, offerte par ROTARY CLUB T-O	2010
34	Clôture et éclairage du cimetière	2011
35	Extension de la maison de jeunes	2011
36	Réfection de la piste qui mène au village	2012
37	Réalisation de l'aire de jeux en MATECO	2013
38	Construction d'une salle de sport	2013
39	Construction d'un réservoir d'eau	2013
40	Réfection du réseau d'assainissement du village	2013
41	Réalisation de 800 m de caniveaux	2013
42	Réalisation de décoration en faux bois	2013
43	Un espace pour prière de djanaza au cimetière	2013

Source : Comité de village Zoubga

## **Conclusion :**

*« On reconnaissait le citoyen à ce qu'il avait part au culte de la cité, et c'est de cette participation que lui venaient tous ses droits civils et politiques » Pierre DESPROGES<sup>18</sup>.*

C'est très souvent à partir de considérations très locales et liées aux conditions immédiates de vie des populations (nuisances, usages ordinaires) que l'action collective se forme au départ comme « protestation » ou comme projet sur un cadre de vie commun. Les dynamiques de participation, appuyées sur une série de droits individuels désormais fixés dans des réglementations de type constitutionnel comme le droit à un environnement sain, trouvent là leur point de départ.

Mais d'une part, l'action collective parce qu'elle est une pratique d'association contribue, par le jeu des coalitions, à créer des intérêts collectifs plus larges et d'autre part, elle tend à reformuler aussi bien les connaissances que les normes ainsi que leur agencement. Ce qui le permet ce sont les explorations des différentes sphères d'où viennent ces connaissances et ces normes.

C'est une condition de succès d'une bonne planification et d'une bonne gestion, de prendre en compte les perceptions, les désirs et le système de valeurs locales dans le processus de planification. C'est aussi, un moyen de valoriser le savoir-faire régional ou local dans le processus de planification et le dispositif de gestion. Le respect des valeurs culturelles n'est possible qu'avec l'adoption d'une approche participative pour l'élaboration des projets et programmes de développement.

L'objectif de cette petite recherche est d'affirmer que seules les actions collectives venues des conceptions individuelles peuvent rendre notre cadre de vie meilleur et de démontrer pourquoi la société actuelle, dans son ensemble, devrait peut-être puiser dans les bonnes pratiques d'autrefois certains principes qui y régulent l'éthique, l'entente, la cordialité et la solidarité pour remédier aux problèmes majeurs d'aujourd'hui que se soient d'ordre environnemental, social ou économique.

---

<sup>18</sup> Pierre DESPROGES : Humoriste Français.

## Bibliographie :

### ➤ Ouvrages :

- Alain DAMIEN, guide de traitement des déchets, Dunod, 2009.
- Brahim DJEMACI : La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et éléments d'efficacité. Environmental Sciences, Université de Rouen, 2012
- Cathrine Charlot VALDIEN et Philippe OUTREQUIN, L'urbanisme durable, le moniteur, 2011.
- Eléonore HAUPTMANN et Nick WATES, Concertation citoyenne en urbanisme (La méthode de community planning, Adels et Yves michel, 2010.
- Ewa BERZOWSKA AZZAG, Projet urbain (Connaitre le contexte de développement durable), Synergie, 2011.
- Ewa BERZOWSKA AZZAG, Projet urbain (Comprendre la démarche du projet urbain), Synergie, 2012.
- Nancy ROTTLE et Ken YOCOM, Eco-conception, pyramyd, 2014
- Olivier GODARD, Environnement et développement durable, De boeck supérieur s.a, 2015.

### ➤ Documents officiels:

- Journal officiel.
- Étude « Comprendre les obstacles à la participation citoyenne », Contribution à une autre reconnaissance du citoyen » : Julia ZONGO, ORIV, Décembre 2004
- Article de Colloque « transmission, mémoire et traumatisme », Strasbourg, 09 et 10 mai 2003
- Gestion des déchets, mise à jour 2017 de la direction de l'environnement.
- Règlement intérieur du concours « AISSAT Rabah » 2017 des villages les plus propres.
- Règlement du village Zoubga.

### ➤ Mémoires de fin d'études :

- Mémoire de magister de Amina MELLAKH, AGENDA 21 LOCAL ET CONCERTATION *Entre discours et réalité* Cas de la ville d'Annaba (NORD-EST ALGERIEN), Aménagement du territoire, Université BAJI Mokhtar, Anaba, 2011

### ➤ Sites internet :

- [www.suden.org](http://www.suden.org)
- [www.oriv.org](http://www.oriv.org)
- [www.parole-sans-frontière.org](http://www.parole-sans-frontière.org)
- [www.cairn.info](http://www.cairn.info)
- [www.opc-connaissance.org](http://www.opc-connaissance.org)

## **Liste des sigles et abréviations :**

**ONU** : Organisation des nations unies

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**GPU** : Grand Projet Urbain

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ORIV** : Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

**CET** : Centre d'Enfouissement technique

**EPIC** : Entreprise Publique Industrielle et Commerciale

**ICLEI** : International Council for Local Environmental Initiatives.

**CNUED** : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la terre)

**HQE<sup>2</sup>R** : Haut Qualité environnementale Réhabilitation et Renouveau

## **Les annexes :**

**Annexe n°01 :** Règlement intérieur du concours « AISSAT RABAH » 2017 des villages les plus propres.

**Annexe n°02 :** Fiche de notation du concours « Rabah AISSAT » du village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Annexe n°03 :** Règlement du village Zoubga.